

# Insee Dossier

Corse



N° 3

Octobre 2015

## Cinq îles en méditerranée Baléares, Corse, Sardaigne, Sicile et Crète

<b>Coordination</b>	Direction régionale de l'Insee Corse
<b>Partenariat</b>	Secrétariat général pour les affaires de Corse (Sgac)
<b>Directeur de la publication</b>	Alain Tempier
<b>Chef du Service Etudes et Diffusion</b>	Magali Bonnefont
<b>Rédactrice en chef</b>	Angela Tirroloni
<b>Rédacteurs</b>	Elisabeth Gallard, Insee Jean-Christophe Marcovich, Sgac Paul Lheureux, Sgac
<b>Participation</b>	Draaf de Corse - Srise
<b>Maquette, mise en ligne</b>	Valérie Ferre Claudine Lavergne Rolande Valery
<b>Contact presse</b>	04 95 23 54 63 Courriel : <a href="mailto:Communication-corse@insee.fr">Communication-corse@insee.fr</a>

© Insee 2015  
Retrouvez-nous sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

# Avant-Propos

La question des territoires de comparaison est cruciale aux études et analyses visant à caractériser une région comme la Corse qui se distingue de plus en plus de ses consœurs métropolitaines, du fait de la taille des populations étudiées et de la plus grande diversité de leurs économies. Dans ce contexte, comparer la Corse aux départements des Alpes de Haute Provence ou des Pyrénées Orientales a plus de sens que de la comparer avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou la future grande région "Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées".

De même, on peut s'extraire du cadre national et s'interroger sur la situation de la Corse par rapport à d'autres territoires insulaires aux caractéristiques proches. A ce titre, la Sardaigne, la Sicile, la Crète et les îles Baléares, de par leur appartenance à l'espace géographique et culturel méditerranéen d'une part, et d'autre part à l'espace politique et économique européen, apparaissent à priori comme des territoires pertinents de comparaison.

Pour autant, ces cinq îles de méditerranée connaissent-elles des situations démographiques et économiques similaires et comment utilisent-elles les fonds européens pour faire face aux coûts spécifiques, à la fois financiers, humains et environnementaux engendrés par l'insularité ?

Ainsi, ce dossier vise à d'une part à présenter les politiques de soutien de l'Union européenne à ces régions insulaires, leur évolution et les priorités d'utilisation régionales. Il cherche d'autre part aussi à identifier les différences de ces cinq îles que ce soit en termes de démographie, d'appareils productifs ou de performances économiques et à mettre en évidence leurs caractéristiques communes. Les secteurs de l'agriculture et du tourisme font l'objet d'analyses distinctes.

Cette publication a ainsi vocation à faire progresser la connaissance des spécificités des cinq îles méditerranéennes. Cet éclairage pourra être utilement source d'inspiration tant pour les citoyens que l'ensemble des acteurs publics (européens, nationaux et régionaux) ou privés dans ces territoires.

Le Préfet de Corse

**Christophe MIRMAND**



---

Le Directeur régional de l'Insee Corse

**Alain TEMPIER**



# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Quatre territoires de comparaison pour la Corse Îles Baléares, Sardaigne, Sicile et Crète</b>	<b>5</b>
<b>Politiques de l'UE</b>	<b>7</b>
Les politiques de l'Union européenne en soutien aux régions insulaires	
<b>Démographie</b>	<b>12</b>
Part des seniors la plus faible aux Baléares, la plus importante en Corse	
<b>Tourisme</b>	<b>15</b>
D'un tourisme de masse aux Baléares à une faible intensité touristique en Sicile	
<b>Economie</b>	<b>18</b>
Des économie différenciées	
<b>Agriculture</b>	<b>21</b>
La géographie dessine les paysages agricoles des îles	
<b>Caractéristiques communes</b>	<b>25</b>
Des appareils productifs proches mais des différences démographiques	

# Quatre territoires de comparaison pour la Corse

## Îles Baléares, Sardaigne, Sicile et Crête

L'Union européenne compte de nombreux territoires insulaires répartis uniformément entre l'océan Atlantique, la mer du Nord et la Méditerranée. La zone méditerranéenne concentre toutefois 95 % de leur population. Au sein de cette zone, quatre îles ont des caractéristiques qui les rendent comparables à la Corse : les Baléares, la Sardaigne, la Sicile et la Crête. D'une part, ces îles sont suffisamment grandes et peuplées car, à elles cinq, elles rassemblent 81 % de la population insulaire de méditerranée. D'autre part, elles ne constituent pas des états, mais des régions d'un pays européen. La Crête est une région dépendante de la Grèce. La Corse et les îles italiennes de Sardaigne et de Sicile présentent un degré d'autonomie plus avancé que les autres régions de leur pays. Les îles Baléares, comme les autres régions espagnoles, bénéficient d'une forte autonomie.

Elisabeth Gallard, Insee, Paul Lheureux, Sgac

Selon la Commission européenne, une île est « un territoire entouré d'eau, possédant au moins 50 habitants, non relié au continent par un dispositif permanent (pont, tunnel, chaussée...), distant d'au moins 1 kilomètre du continent et n'abritant pas de capitale d'un Etat membre de l'UE » (Eurostat, 1994). On compte ainsi 286 territoires insulaires dans l'Union européenne.

Ces territoires se répartissent de façon uniforme entre les trois grandes zones géographiques Atlantique, mer du Nord et Méditerranée. Ils sont rattachés à onze pays de l'Union européenne, les trois quarts étant regroupés au sein de cinq pays (Royaume-Uni, Grèce, Danemark, Espagne, Italie).

La répartition de la population insulaire apparaît en revanche comme extrêmement déséquilibrée entre les trois grandes zones géographiques. En effet, 95 % de cette population se concentre sur les îles de Méditerranée, contre seulement 5 % dans les îles de la mer du Nord et celles de l'Atlantique.

### Choisir des îles de comparaison pour la Corse

Les îles choisies doivent avoir des caractéristiques suffisamment similaires à celles de la Corse pour pouvoir lui être comparées. Il faut qu'elles soient méditerranéennes et suffisamment peuplées. Elles ne doivent pas être des états mais des régions de pays européens. Les îles Etat telles que Malte ou Chypre sont exclues. Ont ainsi été retenues les Baléares, la Sardaigne, la Sicile et la Crête.

Ces territoires sont, avec la Corse, les cinq îles les plus importantes. Elles concentrent 81 % de la population insulaire de Méditerranée. La Sicile se démarque avec ses 5 millions d'habitants, soit autant que la population du Danemark ou de la Finlande. Le niveau de décentralisation de ces îles vis à vis de leur pays de rattachement est

toutefois variable. La Crête ne présente aucune autonomie à l'égard de la Grèce, comme toutes les régions de ce pays. Les îles italiennes et la Corse affichent un degré de décentralisation plus avancé que les autres régions métropolitaines de leur pays. Enfin, l'île des Baléares est celle qui présente le plus grand degré d'autonomie vis à vis de son pays, mais elle n'est pas en cela différente des autres régions espagnoles.

### Les cinq îles d'Ouest en Est

Les îles **Baléares** forment une communauté autonome de l'Espagne. Il s'agit d'un archipel situé en mer Méditerranée qui comprend cinq îles principales, ainsi que quelques îlots, réparties en deux groupes : les îles Gymésies composées de Majorque, Minorque et de la petite île de Cabrera, et les îles Pityuses composées d'Ibiza et Formentera. Ce groupe d'îles se situe à l'Est des côtes espagnoles, à la hauteur de Valence, à 88 km du point le plus proche de la péninsule Ibérique. Il compte 1 million d'habitants.

La seule île de Majorque, avec 3 600 km<sup>2</sup>, couvre presque 75 % de l'étendue de l'archipel car Minorque ne compte que 695 km<sup>2</sup>, Ibiza 570 km<sup>2</sup> et Formentera 81 km<sup>2</sup>. Majorque, la plus grande des îles Baléares, abrite la capitale de l'archipel, Palma de Majorque. À l'est de Majorque, se trouve Minorque qui a deux villes principales, Maó et Ciutadella. Ibiza est une île animée, réputée pour sa vie nocturne l'été. Les autres îles, de superficie moins importante, sont Cabrera, Dragonera, Conejera et Espalmador.

Surnommée île de beauté, la **Corse** est une île au cœur du golfe de Gênes située à 180 kilomètres de Nice et à 200 km de Gênes, de plus de 300 000 habitants. Elle mesure 183 km de long du nord au sud et 85 km dans sa plus grande largeur.

D'une surface de 8 700 km<sup>2</sup>, c'est la 3<sup>e</sup> île de Méditerranée en superficie derrière la Sicile et la Sardaigne. Elle se caractérise par un relief élevé (altitude moyenne de 568 mètres). Elle est constituée de deux systèmes montagneux séparés par une dépression centrale appelée « sillon de Corte » : le système occidental cristallin qui comprend les sommets les plus élevés, dont le Monte Cinto culminant à 2 710 mètres, et au Nord-est de l'île, une Corse schisteuse, au relief moins élevé. Entre les deux, le sillon de Corte est formé de sols sédimentaires. La Corse est réputée pour un environnement préservé, tant sur terre que sur la côte et en mer.

La **Sardaigne** est une région autonome italienne de 1,6 million d'habitants, située au Nord de la Tunisie et au Sud de la Corse, à 10 km des Bouches de Bonifacio.

D'une superficie de 24 000 km<sup>2</sup>, c'est la seconde île méditerranéenne après la Sicile. Elle est majoritairement constituée de montagnes et de collines. Son massif montagneux principal, le Gennargentu, se trouve dans la partie centre-orientale de l'île et culmine à 1 834 m d'altitude. Au sud, le mont Linas (1 236 m) et les monts du Sulcis se dégradent vers la mer avec des altitudes inférieures. La région comprend également des parties planes, dont celle du Campidano, une vaste plaine d'origine fluviale. Elle abrite deux fleuves principaux : le Flumendosa, long de 127 km, mais surtout le Tirso avec ses 135 km. Pour pallier le climat relativement sec, on y trouve de nombreux barrages formant des lacs artificiels qui servent à l'irrigation des champs, et beaucoup d'étangs. C'est l'île qui a la plus grande envergure de côtes : 1 800 km de long.

Surnommée Trinacrie dans l'Antiquité grecque en raison de sa forme triangulaire, la **Sicile** se trouve au centre de la mer

Méditerranée. C'est une région autonome italienne de plus de 5 millions d'habitants. Elle est située au sud de l'Italie, à un peu plus de 3 kilomètres de la péninsule dont elle est séparée par le détroit de Messine, et à 140 kilomètres de la Tunisie dont elle est séparée par le canal de Sicile.

D'une superficie de 25 700 km<sup>2</sup>, la Sicile est la plus grande île méditerranéenne. Son relief est souvent montagneux, en particulier au Nord avec les monts de Nebrodi et des Madonie, prolongements des Apennins. Le Centre et le Sud sont composés de collines. Il existe de rares plaines, notamment la plaine de Catane et la

Conca d'Oro. Localisée à la rencontre de la plaque eurasiennne et de la plaque africaine, la Sicile est la seule île qui compte un volcan en activité, l'Etna. L'île est également exposée aux tremblements de terre, comme à Messine en 1908 ou dans la vallée du Belice en 1968. Son réseau hydrographique est constitué de petits fleuves et de cours d'eaux pérennes.

Autrefois appelée « île de Candie », la Crète est une île grecque. Elle possède une forme étirée : elle s'étend sur 260 km d'Est en Ouest et sur 60 km du Nord au Sud. Elle compte 600 000 habitants.

D'une superficie de 8 400 km<sup>2</sup>, et d'une périphérie d'environ 1 000 km, la Crète est la cinquième plus grande île de la mer Méditerranée après la Sicile, la Sardaigne, Chypre et la Corse. C'est la plus grande de toutes les îles grecques. Tout comme la Corse, elle est montagneuse ; trois massifs la dominent : les Lefká Óri (2 453 m) ou montagnes Blanches à l'Ouest, le massif du mont Psiloritis (2 456 m) ou mont Ida au Centre (le point culminant de l'île) et le massif du Mont Dikti (2 148 m) à l'Est. Ses plaines n'occupent que 1 % du territoire. ■

■ Principales caractéristiques des îles de méditerranée



	Îles Baléares Majorque, Minorque, Ibiza, Formentera, Cabrera, Pityvres, Tagomago, Es Vedrà	Corse	Sardaigne	Sicile	Crète
Pays	Espagne	France	Italie	Italie	Grèce
Superficie	4 992 km <sup>2</sup>	8 680 km <sup>2</sup>	24 090 km <sup>2</sup>	25 711 km <sup>2</sup>	8 336 km <sup>2</sup>
Distance au continent	92 km de l'Espagne et 400 km de Marseille	177 km de la côte d'Azur	188 km de l'Italie du Nord et 10 km de la Corse	3 km de la botte italienne	900 km d'Athènes
Longueur des côtes	200 km	1 000 km	1 849 km	1 034 km	1 046 km
Point culminant	Puig Major (1 445 m) sur l'île de Majorque	Monte Cinto (2 706 m)	Mont Gennargentu (1 834 m)	Etna (3 323 m)	Mont Ida (2 456 m)
Altitude moyenne	120 m	568 m	278 m	391 m	nd
Capitale régionale	Palma de Majorque	Ajaccio	Cagliari	Palerme	Héraklion
Nombre de villes et villages	67	360	377	390	22
Les plus grandes villes	Palma de Majorque, Calvià et Ibiza	Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio	Cagliari, Sassari et Quartu Sant'Elena	Palerme, Catane et Messine	Héraklion, La Canée, Rethymnon et Agios Nikolaos
Ports	Quatre : Ibiza, Majorque, Minorque, Formentera	Sept : Ajaccio, Bastia, Calvi, L'Île-rousse, Propriano, Porto-Vecchio, Bonifacio	Six : Santa Teresa, Golfo Aranci, Porto-Torres, Olbia, Cagliari, Arbatax	Trois : Palerme, Messina, Trapani	Six : Chania, Héraklion, Rethymnon, Sitia, Agio Nikolaos, Kastelli-kissamos
Aéroports	Quatre : San Jordi d'Ibiza, Palma de Majorque, Minorque	Quatre : Ajaccio, Bastia, Calvi, Figari	Trois : Cagliari, Olbia, Alghero, Tortoli	Trois : Catane, Palerme, Trapani	Trois : Héraklion, Chania, Sitia
Km de routes et autoroutes pour 1 000 Km <sup>2</sup>	938	360	641	432	nd
Population 2011	1 091 664 hab.	314 486 hab.	1 641 681 hab.	5 005 657 hab.	627 144 hab.
Densité de population 2011	220 hab./km <sup>2</sup>	36 hab./km <sup>2</sup>	69 hab./km <sup>2</sup>	197 hab./km <sup>2</sup>	75 hab./km <sup>2</sup>

Source : Eurostat.

# Les politiques de l'UE en soutien aux régions insulaires

Les régions insulaires sont désormais reconnues par la Commission européenne et leurs problématiques spécifiques identifiées. Au fil des périodes de programmation mises en place par l'Union européenne dans le cadre de sa politique en faveur des régions, les îles Baléares, Corse, Sardaigne Sicile et Crète s'éloignent progressivement des territoires considérés comme en retard de développement. Sur la période 2007-2013, les Baléares, la Corse et la Sardaigne relèvent de l'« Objectif Compétitivité régionale et emploi ». La Sicile s'inscrit dans l'« Objectif Convergence » dédié aux régions les moins favorisées et bénéficiant à ce titre d'aides financières plus élevées. La Crète relève des deux objectifs. Sur la période, les orientations de l'Union portent principalement sur la croissance, l'innovation et l'emploi dans les régions. Chacune des îles bénéficie ainsi de fonds structurels adaptés leur permettant de suivre ces priorités mais aussi de programmer des actions spécifiques. Sur la période 2014-2020, les catégories des régions et les objectifs de programmation changent. Les Baléares font désormais partie des régions les plus favorisées, la Corse, la Sardaigne et la Crète des régions en transition et la Sicile des régions les moins favorisées.

Jean-Christophe Marcovich, Sgac

Les territoires insulaires de l'Union européenne (UE) ont commencé à bénéficier d'un traitement spécifique avec le traité de Maastricht, qui soulignait en 1992 "la nécessité de relier les régions insulaires, enclavées et périphériques, aux régions centrales de la Communauté". Cinq ans plus tard, le Traité d'Amsterdam faisait plus clairement référence aux régions insulaires, notamment les plus pauvres d'entre elles. Il reconnaissait « que les régions insulaires souffrent de handicaps structurels liés à leur insularité... ». La référence explicite aux îles est désormais inscrite dans deux articles du traité de Lisbonne de 2007 :

l'article 170 sur les réseaux transeuropéens qui tient compte en particulier « de la nécessité de relier les régions insulaires,

enclavées et périphériques aux régions centrales de la Communauté. » ; l'article 174 qui établit qu'« Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union, (...) une attention particulière est accordée aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions (...) insulaires ».

## Des problématiques spécifiques à l'insularité

Les problématiques de l'insularité ont été identifiées dans différents rapports rédigés par trois institutions de l'UE. Le Parlement

européen a fait paraître un rapport relatif aux îles en 1998, le Comité économique et social (ECOSOC) en a rendu un en 2000 et le Comité des régions (CoR) s'est penché sur problèmes des régions insulaires en 2002.

Les coûts élevés du transport, la limitation des ressources de pêche, le faible approvisionnement en eau, les sources d'énergie limitées, la pollution marine, les difficultés à gérer les déchets et le manque de main-d'œuvre qualifiée font partie des difficultés communes aux trois rapports.

## Des aides accompagnant différentes phases de développement

La politique de l'UE en faveur des régions s'appelle la politique de cohésion car elle vise à réduire les écarts de développement entre les régions européennes. Elle est définie dans le cadre de programmes pluriannuels fixant des thèmes et des objectifs chiffrés ainsi que des zones d'intervention prioritaires. Les fonds structurels, fonds européen de développement régional (Feder) et fonds structurel européen (FSE), sont les principaux instruments de cette politique.

Lors des périodes de programmation 1994-1999 et 2000-2006, toutes les îles de l'étude, hormis les Baléares, faisaient partie des régions dont le PIB par habitant était inférieur à 75 % de la moyenne européenne. Elles relevaient de l'« Objectif 1 » dédié à l'ajustement structurel des régions en retard de développement. A ce titre, elles ont bénéficié d'un soutien conséquent en matière de fonds structurels.

## Programmes 2007-2013 : de nouvelles orientations stratégiques communautaires

Ensuite, durant la période 2007-2013, la politique de cohésion de l'Union

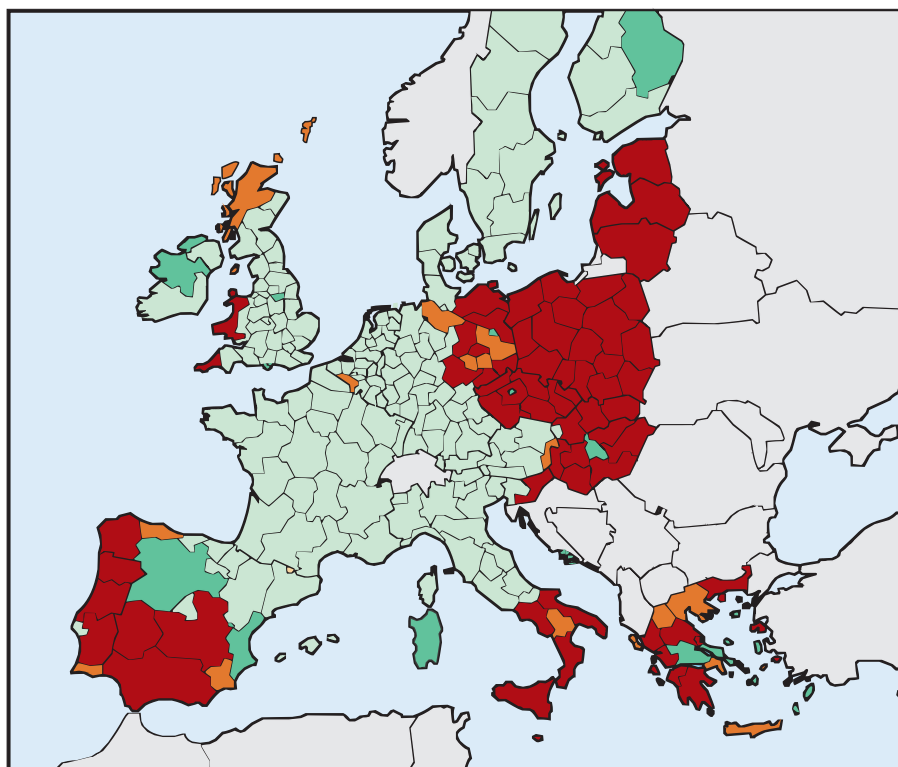
### Problématiques de l'insularité selon les rapports de trois institutions européennes

	Parlement européen 1998	Comité économique et social (Ecosoc) 2000	Comité des régions (CoR) 2002
Isolement du continent		X	X
Coûts plus élevés du transport par mer et par air, des communications et de l'infrastructure	X	X	X
Superficie utilisable réduite	X	X	X
Limitation des ressources de pêche	X	X	
Approvisionnement en eau limité	X	X	X
Sources d'énergie limitées	X	X	X
Pollution marine et côtière	X	X	X
Difficultés à gérer les déchets	X	X	X
Baisse de la population	X (îles plus petites)	X	
Erosion côtière		X	X
Manque de main d'œuvre qualifiée	X	X	X
Absence de climat économique favorable aux entreprises		X	
Difficultés d'accès aux services de santé et d'enseignement		X	X
Petite taille du marché local	X		
Faible diversification économique	X		X

Source : Synthèse des 3 rapports - Parlement européen, Ecosoc, CoR.



**Eligibilité des régions pour les Fonds structurels (FEDER et FSE) pour 2007 - 2013**



Catégories

- Région objectif Convergence
- Région en phase de suppression progressive des aides (Passing-out)
- Région en phase d'instauration progressive des aides (Passing-in)
- Région objectif Compétitivité et emploi

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

européenne privilégie une plus forte concentration des ressources au bénéfice des régions les plus pauvres. De nouveaux objectifs et de nouvelles priorités sont alors établies.

Les îles rentrent progressivement dans la catégorie dite de l'« Objectif compétitivité régionale et emploi », dédié aux régions dont la compétitivité et l'attractivité doivent être certes renforcées, mais qui ne sont plus considérées parmi les moins favorisées.

La Crète et la Sicile, dont le PIB par habitant reste inférieur à 75 % de la moyenne européenne, s'inscrivent dans la catégorie « Objectif convergence » et bénéficient, à ce titre, de soutiens plus importants, la Crète relevant également de l'« Objectif compétitivité régionale et emploi ».

Pour la période 2007-2013, l'UE s'est doté d'un budget de 347 milliards d'euros pour sa politique de cohésion, dont 25 % pour la recherche et l'innovation, et 30 % pour les infrastructures environnementales et les mesures de lutte contre le changement climatique. Parmi les objectifs principaux de la programmation figurent la croissance, l'innovation et l'emploi dans l'ensemble des régions. Ces dernières peuvent aussi définir des priorités adaptées à leurs spécificités.

Les financements du Feder, axés principalement sur la recherche, l'innovation et la protection de l'environnement, représentent une large part des aides apportées aux régions.

En complément, des programmes de coopération territoriale européenne, tant transfrontaliers (France-Italie Maritime

pour lequel la Corse, la Sicile et la Sardaigne sont éligibles), que transnationaux (MED pour les cinq îles) permettent des échanges de bonnes pratiques sur les sujets d'intérêt commun. Ils financent la réalisation de projets conjoints associant des partenaires de plusieurs régions éligibles, par exemple dans le domaine maritime.

**Baléares : innovation et ouverture aux marchés internationaux**

Le programme opérationnel Feder « Baléares » pour la période de programmation 2007-2013 relevait de l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi ». Il était doté d'un budget total de 226 millions d'euros, dont un soutien apporté par l'UE de 107 millions.

Le volet innovation était prioritaire avec 56 % du budget concerné. Ses objectifs étaient l'augmentation de la Recherche et développement via la création de centres de recherche publics et privés. Il s'agissait aussi d'accroître le nombre d'entreprises exportatrices pour renforcer la présence de l'appareil productif sur les marchés internationaux. La programmation 2000-2006 avait en effet favorisé l'essor du tourisme, ce qui a conduit l'archipel à une situation d'hyperdépendance, avec de fortes variations saisonnières et des contrats précaires. D'autant plus que les îles espagnoles étaient déjà handicapées par la discontinuité territoriale qui limite les économies d'échelle et par la taille réduite du marché intérieur.

Les ressources énergétiques et l'accessibilité aux services de transports représentaient une autre action clés du programme. Cela devait permettre l'amélioration et le développement du réseau ferroviaire de l'île de Palma de Majorque sur un projet de transports respectueux de l'environnement et alternatif au réseau routier qui subit d'importants problèmes de saturation. La hausse de l'efficacité énergétique était également

**Montant du Feder "Baléares" pour la période 2007-2013 selon le type d'action**

Axes prioritaires	Investissement de l'UE millions d'euros	Contribution nationale publique millions d'euros	Contribution publique totale millions d'euros	Part de l'axe dans le total %
Dynamiser la connaissance, l'innovation et le développement des entreprises	63,3	63,3	126,6	55,9
Prévenir les risques naturels et protéger l'environnement	3,0	3,0	6,0	2,7
Améliorer l'accessibilité aux services des transports et développer les ressources énergétiques	27,5	39,5	67,0	29,6
Maîtriser le développement soutenable urbain et local	11,7	11,7	23,4	10,3
Assistance technique	1,7	1,7	3,4	1,5
<b>Total</b>	<b>107,2</b>	<b>119,2</b>	<b>226,4</b>	<b>100,0</b>

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.



soutenue dans cet axe, via l'installation de panneaux photovoltaïques sur des édifices publics.

### Corse : innovation et développement durable

Le programme Feder « Corse » s'inscrivait dans l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi » pour la période 2007-2013. Doté d'un budget total 425 millions d'euros, l'aide apportée par l'UE s'élevait à 150 millions d'euros.

Alors que le programme 2000-2006 avait inscrit la Corse dans l'Objectif 1 et était axé sur de grands programmes d'infrastructures traditionnelles (équipements routiers, etc), le programme 2007-2013 s'inscrivait dans les orientations de Lisbonne (innovation) et de Göteborg (développement durable).

Il visait notamment à augmenter le nombre de chercheurs affectés aux entreprises et à accroître le nombre de projets de collaboration entre les instituts de recherche et les entreprises, ainsi que le nombre de brevets à portée industrielle. Il a permis d'accompagner plus de 1 300 entreprises et de soutenir ou créer plus de 2 000 emplois via la plate forme d'ingénierie financière de la Collectivité territoriale de Corse : Corse Financement. Il a aussi permis la création de la plateforme de R&D Stella Mare (une quinzaine de chercheurs et un partenariat local avec les acteurs économiques) et du pôle de recherche et de formation Corsic'Agropôle. La première est tournée vers l'étude scientifique d'espèces marines dans un but de préservation de la ressource et de production ; le second est centré sur les démarches de certification et de qualité des productions arboricoles et viticoles.

Le volet environnemental était surtout centré sur le développement de mesures de protection contre les incendies, l'accroissement de la part annuelle d'énergies renouvelables dans la production d'électricité, la valorisation des déchets. Les budgets dédiés aux préventions des inondations (protection du campus de Corte, création de réseaux pluviaux et protection d'érosion par enrochements à Ajaccio, etc) ont été intégralement programmés lors de la révision à mi-parcours, démontrant l'adaptation des fonds aux besoins réels des territoires.

L'axe consacré à « l'accessibilité des territoires et à leur interconnexion » avait notamment pour but d'augmenter la population desservie par un réseau de transport urbain, ainsi que celle ayant accès au réseau à haut débit.

Une mesure bénéficiant aux projets de relogement des populations fragilisées a été ajoutée lors de la révision du programme, pour laquelle 3 % du montant total des fonds ont été dédiés, permettant par exemple la création d'un centre d'hébergement d'urgence de 30 places à Ajaccio mis en service à l'hiver 2013.

### Montant du Feder "Corse" pour la période 2007-2013 selon le type d'action

Axes prioritaires	Investissement de l'UE millions d'euros	Contribution nationale publique millions d'euros	Contribution publique totale millions d'euros	Part de l'axe dans le total %
Développer et organiser l'innovation de l'île	71,9	164,7	236,6	55,7
Préserver et mettre en valeur un environnement durable	38,1	59,5	97,6	23,0
Favoriser l'accessibilité des territoires et leur interconnexion	35,3	45,2	80,5	18,9
Assistance technique	5,2	5,2	10,4	2,4
<b>Total</b>	<b>150,5</b>	<b>274,6</b>	<b>425,1</b>	<b>100,0</b>

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

### Sardaigne : Soutien à l'innovation et tourisme durable

Le programme Feder « Sardaigne » 2007-2013 relevait également de l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi ». Il était doté d'un budget total d'environ 1,7 milliard d'euros et l'UE apportait près de 681 millions d'euros.

Ce programme se concentrait sur le manque d'infrastructures et de services concernant l'eau, les déchets, la santé, les réseaux informatiques à haut débit, les entreprises et le tourisme. Il a été conçu de manière à stimuler la compétitivité des entreprises et à renforcer l'attrait de la région en promouvant l'innovation, en valorisant le potentiel de l'identité et des traditions locales et en préservant les ressources naturelles.

Le changement climatique était aussi au centre des mesures de soutien car le programme ne couvrait que des modes de transport durables. En effet, plus de 11 %

des fonds devaient être investis dans des sources d'énergie renouvelables et dans l'efficacité énergétique et 24 % dans les infrastructures et les services de recherche et d'innovation, l'objectif étant l'augmentation du poids de la recherche privée.

Le programme visait à créer plus de 5 000 emplois, dont 1 200 féminins. Les émissions de dioxyde de carbone devaient diminuer de 26 %, tandis que la productivité des petites et moyennes entreprises (PME) en termes de valeur ajoutée devrait augmenter de 9 %.

### Sicile : croissance de l'économie dans le respect de l'environnement

Le programme Feder « Sicile » relevait quant à lui de l'Objectif « Convergence » sur 2007-2013. Son coût total s'élevait à 6,5 milliards d'euros, dont un financement communautaire de 3,3 milliards d'euros. Son objectif général était de contribuer à

### Montant du Feder "Sardaigne" pour la période 2007-2013 selon le type d'action

Axes prioritaires	Investissement de l'UE millions d'euros	Contribution nationale publique millions d'euros	Contribution publique totale millions d'euros	Part de l'axe dans le total %
Soutenir la recherche et l'innovation au sein des entreprises	183,8	275,6	459,4	27,0
Soutenir le développement du patrimoine pour développer l'attrait de la région dans le cadre d'un tourisme durable	153,2	229,7	382,9	22,5
Développer les zones urbaines en améliorant leur qualité de vie.	122,5	183,8	306,3	18,0
Développer l'utilisation des sources d'énergie renouvelables	74,9	112,3	187,2	11,0
Moderniser les réseaux de TIC via le soutien aux services de l'administration en ligne (e-gouvernement) et de l'e-citoyenneté, développer les réseaux à haut débit dans zones affectées par la fracture numérique	68,0	102,1	170,1	10,0
Renforcer l'inclusion sociale, les services sociaux et l'éducation	64,7	97,0	161,7	9,5
Assistance technique	13,7	20,4	34,1	2,0
<b>Total</b>	<b>680,7</b>	<b>1 021,0</b>	<b>1 701,7</b>	<b>100,0</b>

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

l'augmentation du taux de croissance de l'économie régionale en créant dans la région des conditions plus attrayantes pour les entreprises productives afin d'accroître leur compétitivité. Il entendait peser lourdement sur la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne par une forte contribution en faveur de la recherche, des transferts de technologies, de l'innovation. Le développement devait se réaliser dans le respect de l'environnement et de la cohésion sociale. Maintes mesures visaient aussi à améliorer le secteur des transports, en termes d'équipement et d'accessibilité. L'impact escompté était l'augmentation annuelle du PIB de 2 % (contre 1,5 % par an auparavant), la création de 15 000 emplois et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (de - 0,5 % du total, soit 250 000 tonnes de CO2 sur toute la période du programme).

### Crète : développement durable et infrastructures de transport

Le programme Feder «Crète et îles de la Mer Égée» avait la particularité de porter un soutien communautaire commun à trois régions insulaires grecques : la Crète, les îles septentrionales et les îles méridionales de la Mer Égée. S'inscrivant à la fois dans les Objectifs « Convergence » et « Compétitivité Régionale et Emploi », il était doté d'un budget total de 1,2 milliard d'euros sur 2007-2013, dont 871 millions d'euros communautaires.

Il devait permettre la création d'un millier d'emplois, le raccordement de quelques 400 000 habitants à un réseau d'adduction d'eau, et de 150 000 habitants à des installations de traitement des eaux usées, la construction de 250 km de routes, l'amélioration des transports publics et la création ou rénovation d'infrastructures d'enseignement pour 100 000 enfants et jeunes.

Pour la Crète en particulier, le budget s'élevait à près de 543 millions d'euros. La

#### Montant du Feder "Sicile" pour la période 2007-2013 selon le type d'action

Axes prioritaires	Investissement de l'UE millions d'euros	Contribution nationale publique %	Contribution publique totale %	Part de l'axe dans le total %
Optimiser l'utilisation des ressources naturelles via la modernisation du réseau de distribution de gaz méthane, prévenir les risques naturels et développer le traitement des déchets	801,1	801,1	1 602,2	24,5
Soutenir les ressources culturelles et environnementales pour promouvoir la diversification du tourisme et le hors-saison.	735,7	735,7	1 471,4	22,5
Renforcer les infrastructures ferroviaires et portuaires et l'achèvement des liaisons autoroutières (Syracuse-Gela) pour améliorer la mobilité dans les zones urbaines et les grandes agglomérations de Palerme et de Catane.	719,4	719,4	1 438,8	22,0
Développer les entreprises et de la compétitivité de systèmes de production locaux via leur regroupement et en facilitant l'accès des PME aux services, en améliorant les conditions de prêt essentiellement par le biais de "systèmes de garantie".	425,0	425,0	850,0	13,0
Développer les zones urbaines via un soutien aux infrastructures sociales et aux pôles de santé régionaux.	359,7	359,7	719,4	11,0
Accélérer la diffusion de la recherche et de l'innovation et société de l'information	163,5	163,5	327,0	5,0
Renforcer la gouvernance, et assistance technique	65,4	65,4	130,8	2,0
<b>Total</b>	<b>3 269,9</b>	<b>3 269,8</b>	<b>6 539,6</b>	<b>100,0</b>

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

priorité concernait le développement durable et la qualité de vie via la modernisation des infrastructures éducatives, sanitaires et sociales, la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et la valorisation du patrimoine culturel de l'île. Le second axe portait sur la modernisation des infrastructures et services de transport.

### 2014-2020 : quatre axes prioritaires pour les régions

Pour la période 2014-2020, les financements de la politique de cohésion se basent sur quatre priorités clés pour le Feder : la recherche et l'innovation, la stratégie numérique, le soutien aux PME et l'économie à faible émission de carbone. Ces actions à mettre en œuvre au niveau des régions contribuent à atteindre les objectifs de croissance à l'échelle européenne de la stratégie Europe 2020, et la programmation devra être fortement concentrée sur ces grandes priorités thématiques. La dimension stratégique du pilotage des programmes et l'évaluation des résultats obtenus seront également affirmés. Le soutien à l'innovation qui était déjà une priorité centrale du programme 2007-2013 est renforcé. À l'avenir, les stratégies de « spécialisation intelligente » mobiliseront aussi le potentiel d'innovation de toutes les régions de l'UE. Parallèlement, le développement des TIC est une action clé pour la compétitivité de l'Europe au sein de l'économie mondiale de plus en plus numérique. A ce titre, les investissements européens soutiennent les actions visant à créer un marché unique du numérique.

#### Montant du Feder "Crète" pour la période 2007-2013 selon le type d'action

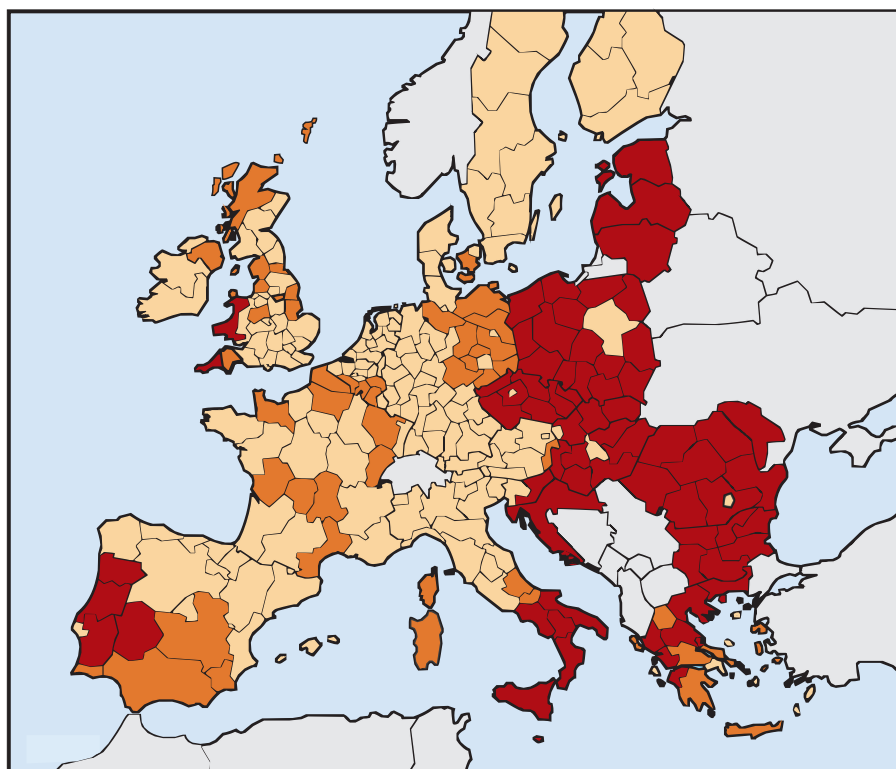
Axes prioritaires	Investissement de l'UE millions d'euros	Contribution nationale publique millions d'euros	Contribution publique totale millions d'euros	Part de l'axe dans le total %
Moderniser les infrastructures et les services de transport	157,5	37,5	195,0	35,9
Renforcer l'investissement privé, la promotion des TIC et de l'esprit d'entreprise	27,7	7,3	35,0	6,4
Développer la qualité de vie via la modernisation des infrastructures éducatives, sanitaires et sociales, la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et la valorisation du patrimoine culturel de l'île	233,2	59,8	293,0	54,0
Assistance technique Crète et Mer Egée	12,7	6,8	19,5	3,6
<b>Total</b>	<b>431,2</b>	<b>111,3</b>	<b>542,5</b>	<b>100,0</b>

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

L'aide aux PME a pour but de stimuler l'emploi et la croissance, ces entreprises représentant deux-tiers des emplois privés. Enfin, un réel soutien est apporté à la transition de l'UE vers une économie à faible émission de carbone. Sur 2014-2020, les règles régissant le Feder exigent, pour la première fois, que les États membres allouent une part minimale obligatoire des fonds disponibles à l'économie sobre en carbone, part variant selon la catégorie de leurs régions.

Pour la programmation 2014-2020, les régions européennes sont en effet classées en trois catégories : les plus développées avec un PIB par habitant supérieur ou égal à 90 % de la moyenne européenne, les régions en transition où il est compris entre 75 % et 90 % et les régions moins développées où il est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE. Les Baléares appartiennent à la première catégorie, la Corse, la Sardaigne et la Crète à la deuxième et la Sicile à la troisième. Ainsi, seules la Corse, la Sardaigne et la Crète ont vu leur situation évoluer par rapport à la 1<sup>ère</sup> programmation (1994-1999). ■

**Eligibilité des régions pour les Fonds structurels (FEDER et FSE) pour 2014 - 2020**



Catégories

- Régions les moins développées
- Régions en transition
- Régions les plus développées

Source : europa.eu, Site officiel de l'Union européenne.

**Définitions**

**Fonds européen de développement régional (Feder) :** créé en 1975, il vise à réduire les principaux déséquilibres régionaux dans l'Union européenne. Le Feder est donc l'un des instruments de financement privilégié au titre de la politique de cohésion en soutenant le développement et l'ajustement structurel des économies régionales ainsi que la coopération transfrontalière, transnationale et transrégionale.

**Fonds social européen (FSE) :** créé en 1957, il est le principal instrument financier de l'Union européenne pour la mise en œuvre de la stratégie européenne pour l'emploi. Il œuvre également pour l'égalité femmes/hommes.

**Fonds de cohésion :** créé en 1993, il contribue aux interventions dans les domaines de l'environnement et des infrastructures de transport. Pour 2007-2013, il s'applique aux États membres ayant un revenu national brut inférieur à 90 % de la moyenne communautaire, c'est-à-dire les nouveaux États membres ainsi que la Grèce et le Portugal. L'Espagne en est éligible à titre provisoire. La "spécialisation intelligente" vise à mieux mobiliser l'ensemble des Fonds structurels au service de la stratégie Europe 2020 pour "une croissance intelligente, durable et inclusive", en incitant les régions à adopter des modèles de développement économique adapté à leurs atouts et en renforçant les synergies entre les politiques européennes en faveur de la recherche et de l'innovation.

**Europe 2020**

Europe 2020 est une stratégie sur dix ans visant à relancer l'économie européenne. Présentée en mars 2010 par la Commission européenne, elle fait suite à la "stratégie de Lisbonne" et se base sur le concept de croissance "intelligente, durable et inclusive". Elle est présentée comme la réponse européenne aux problèmes mis en exergue par la crise de 2008, notamment les contraintes de la mondialisation, la raréfaction des ressources et le vieillissement de la population.

Elle fixe cinq objectifs à l'échelle de l'Union Européenne :

- remonter le taux d'emploi à au moins 75 % ;
- consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche et au développement ;
- réaffirmer les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique (dits "20/20/20") ;
- proposer de réduire le taux de pauvreté de 25 % ;
- améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 % et en portant à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

**Objectifs de la politique de cohésion européenne dans les programmes 2007-2013**

- L'objectif « Convergence » : concerne les États membres et les régions les moins développées. Il est financé par le Fonds européen de développement régional (Feder), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion.
- L'objectif « Compétitivité régionale et emploi » : doit permettre d'anticiper les changements économiques et sociaux, promouvoir l'innovation, l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement, l'accessibilité, l'adaptabilité et le développement de marchés du travail inclusifs. Il est financé par le Feder et le FSE.
- L'objectif « Coopération territoriale européenne » : vise à renforcer la coopération aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional et est financé par le Feder.

**Pour en savoir plus**

Site officiel de la Commission européenne, ec.europa.eu

« Analyse des régions insulaires et des régions ultrapériphériques de l'Union européenne - Partie 1 : les territoires et régions insulaires », Europa, mars 2003.

# Part des seniors la plus faible aux Baléares, la plus importante en Corse

La population et la densité des îles varient fortement en fonction de leur superficie et leur relief. Sur les dix dernières années, la population a beaucoup augmenté aux Baléares et en Corse, grâce à un apport migratoire important. La Crète enregistre aussi une croissance démographique, tandis que la population des îles italiennes est stable sur la période. Les personnes âgées de plus de 65 ans sont surreprésentées dans les îles sauf aux Baléares. Parallèlement, les jeunes y sont peu nombreux. Seule la Crète compte une part de moins de 15 ans supérieure à la moyenne européenne. Elle enregistre la plus faible part de jeunes non scolarisés, mais le niveau d'étude des personnes en emploi y est peu élevé comme dans les autres îles.

Elisabeth Gallard, Insee

Les îles Baléares sont à la fois les plus petites et les plus denses. Avec plus de 1 million d'habitants sur moins de 5 000 km<sup>2</sup>, leur densité dépasse la moyenne européenne et est 2,4 fois supérieure à celle de l'Espagne. Cette forte densité est permise par un relief peu élevé.

A l'opposé, la Sicile est la plus grande des îles. C'est aussi largement la plus peuplée (5 millions d'habitants). Malgré un relief montagneux, sa densité de population est supérieure à la moyenne européenne.

Les autres îles sont nettement moins denses. La Sardaigne est presque aussi vaste que la Sicile mais abrite 3 fois moins d'habitants. Elle ne compte que 69 habitants au km<sup>2</sup>.

La Crète et la Corse ont des superficies proches (plus de 8 000 km<sup>2</sup>) mais le nombre d'habitant en Corse est la moitié de celui de l'île grecque. La Corse est ainsi la moins peuplée et la moins dense des cinq îles avec 36 habitants au km<sup>2</sup>.

## Les Baléares et la Corse : croissance de population très dynamique

Entre 1999 et 2011, la population européenne a augmenté de 3,9 %, soit un rythme moyen de 0,4 % par an. Les Baléares

### La Corse, la moins peuplée et la moins dense des îles

Principaux indicateurs démographiques en 2011

	Superficie km <sup>2</sup>	Population totale milliers d'hab	Densité de population habitants/km <sup>2</sup>	Evolution de population entre 1999 et 2011 %	Evolution annuelle moyenne de population entre 1999 et 2011 %
Baléares	4 992	1 092	220	36,6	2,9
Corse	8 680	314	36	20,9	1,7
Sardaigne	24 090	1 642	69	0,0	0,0
Sicile	25 711	5 006	197	0,0	0,0
Crète	8 336	627	75	6,9	0,6
<b>Union européenne (28 pays)</b>	<b>nd</b>	<b>504 991</b>	<b>116</b>	<b>4,3</b>	<b>0,4</b>
Espagne	505 991	46 667	93	16,0	1,4
France	632 834	64 979	103	8,0	0,7
Italie	301 336	59 365	201	6,5	0,6
Grèce	131 957	11 123	85	4,1	0,4

nd : donnée non disponible  
Source : Eurostat.

et la Corse enregistrent une hausse démographique beaucoup plus importante sur cette période, principalement grâce à un apport migratoire.

La croissance est la plus dynamique aux Baléares, avec 37 % de population supplémentaire sur ces dix dernières années.

De par les migrations, ces îles accueillent en moyenne chaque année 18,5 résidents supplémentaires pour 1 000 habitants. Le solde naturel est également positif : 3,7 pour 1 000 habitants. Ce taux est le plus élevé des îles grâce à une forte natalité.

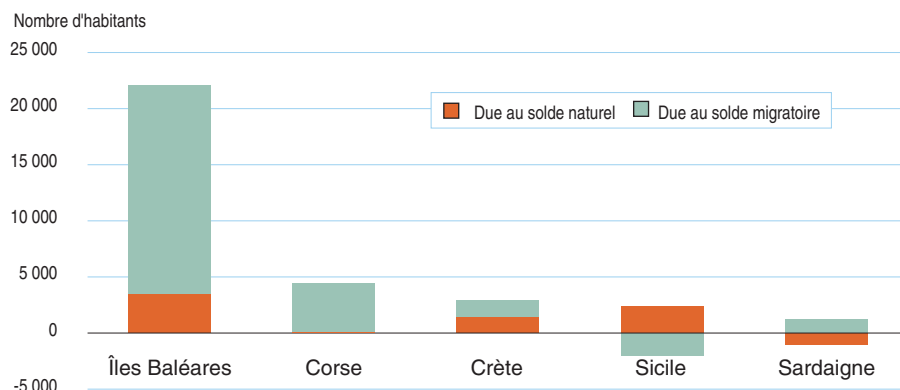
En Corse, la croissance démographique est également importante mais cette dynamique est légèrement plus faible qu'aux Baléares : 21 % en 10 ans. Les migrations sont à l'origine de 15,2 habitants supplémentaires pour 1 000 en moyenne annuelle. Le solde naturel y est quasiment nul mais reste positif.

En Crète, la population augmente aussi, un peu plus rapidement qu'au niveau européen : 0,6 % par an. Les soldes migratoire et naturel sont positifs et de niveau équivalent.

A l'opposé, sur la même période, la population des îles italiennes est stable. En Sicile, l'excédent des naissances sur les décès compense un solde migratoire négatif. En Sardaigne, ce sont les migrations qui compensent un solde naturel négatif. Les décès y sont plus nombreux que les naissances depuis 2001.

### Aux Baléares et en Corse, l'apport migratoire stimule la croissance démographique

Variation annuelle moyenne de la population des îles sur ces dix dernières années



Source : Eurostat.



## Les Baléares et la Crète abritent les populations les moins âgées

En 2011, les seniors, ou personnes âgées de 65 ans et plus représentent 18 % de la population européenne. Les îles abritent une population vieillissante avec une part de seniors supérieure ou proche de cette moyenne européenne, à l'exception des Baléares.

Les Baléares comptent en effet seulement 14 % de seniors, soit 4 points de moins qu'en moyenne européenne. En revanche, les personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) y sont surreprésentées. En particulier, les trentenaires sont les plus nombreux, ils regroupent 19 % de la population, soit 5 points de plus qu'en moyenne européenne.

La Corse compte la part la plus importante de seniors, avec 20 % de la population âgée de 65 ans ou plus, soit un taux supérieur à la moyenne européenne. De plus, parmi les 15-64 ans, seuls les cinquantenaires ont une part supérieure au niveau européen.

En Sardaigne, les seniors sont également surreprésentés. En revanche, les jeunes sont très peu nombreux. Les personnes âgées de moins de 15 ans représentent 12 % de la population. C'est le taux le plus faible des îles, en deçà de plus de 3 points du taux européen. La population âgée de 15 à 64 ans est aussi plus importante qu'en moyenne européenne. Il s'agit principalement de quadragénaires.

La Sicile est l'île dont la répartition de la population est la plus proche du niveau européen.

Enfin, la Crète se caractérise par la proportion de jeune la plus élevée des îles avec 17 % de la population âgée de moins de 15 ans. Ce taux n'est toutefois que légèrement supérieur à la moyenne européenne. En conséquence, la population en âge de travailler y est moins présente (second taux le plus faible après la Corse).

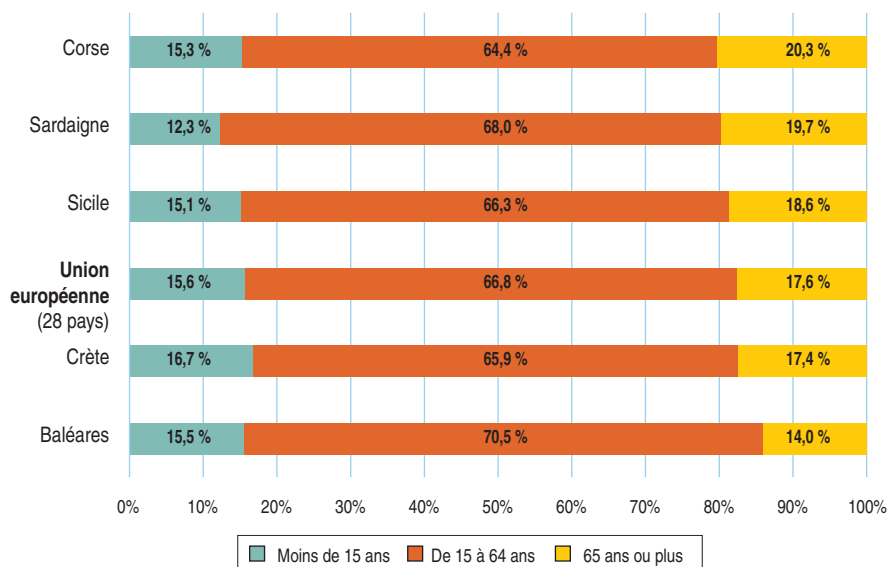
## Une proportion élevée de jeunes quittant prématurément le système scolaire

Les gouvernements de l'Union européenne se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société accordant un rôle croissant au développement des connaissances et donc à l'éducation des jeunes notamment. Pour 2020, l'un des objectifs de la stratégie européenne est de réduire à moins de 10 % le taux de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément le système éducatif. Un autre est de dépasser les 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur chez les personnes âgées de 30 à 34 ans.

En 2013, les jeunes qui ont quitté prématurément le système éducatif représentent 12 % des 18 à 24 ans en Europe. Toutes les îles présentent un taux supérieur à la moyenne européenne mais il est le plus faible en Crète : 14 %. La Crète est ainsi l'île

## Population en âge de travailler importante aux Baléares

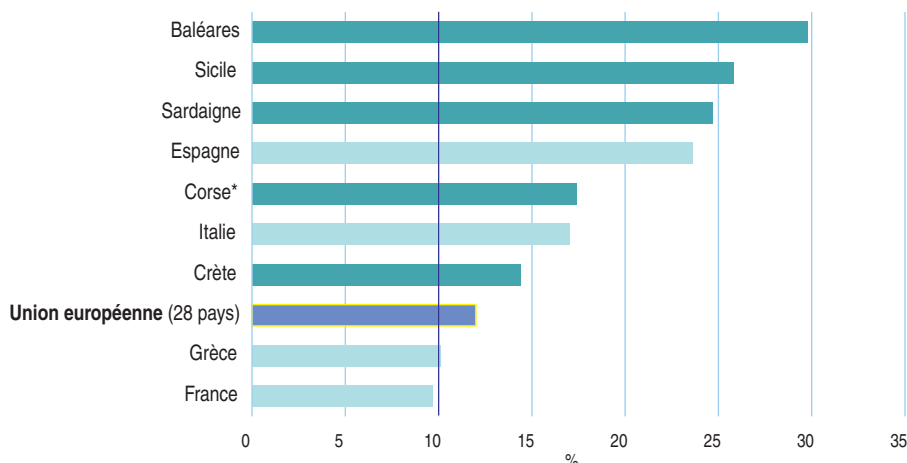
Répartition de la population par tranche d'âge



Source : Eurostat.

## Crète, île la plus proche de l'objectif : moins de 10 % de jeunes non-scolarisés en 2020

Part de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2013



\*donnée estimée

Source : Eurostat, Insee.

la plus proche de l'objectif 2020 sur la réduction du taux de sorties prématurées du système scolaire. Elle est suivie de la Corse. Les Baléares sont les plus éloignées de l'objectif 2020 avec un taux deux fois plus important qu'au niveau européen.

En Crète, la part d'étudiants de premier et second cycle universitaire dans la population est supérieure à la moyenne européenne (6,4 % contre 4 %). Cette île dispose de deux universités de renommée internationale présentes sur 3 sites (Réthymon, Héraklion et à la Canée pour l'université technique). La Grèce est en outre le pays d'Europe qui compte la plus forte part d'étudiants du supérieur (5,9 %). Le nombre élevé de jeunes scolarisés, étudiants ou élèves, reflète les spécificités du système éducatif de ce pays.

Pour toutes les autres îles, la proportion de

jeunes en études universitaires est inférieure à la moyenne européenne et à celle de leur pays. Elle est particulièrement faible en Corse (1,6 % contre 3,5 % en France).

## Le niveau d'études des personnes en emploi plus faible qu'en moyenne européenne

Par ailleurs, toutes les îles sont loin de l'objectif qui fixe à plus de 40 % le taux de personnes de 30 à 34 ans ayant un niveau d'études supérieures. Ce sont les Baléares et la Corse qui s'en rapprochent le plus (34 % et 33 %), suivie de la Crète (26 %).

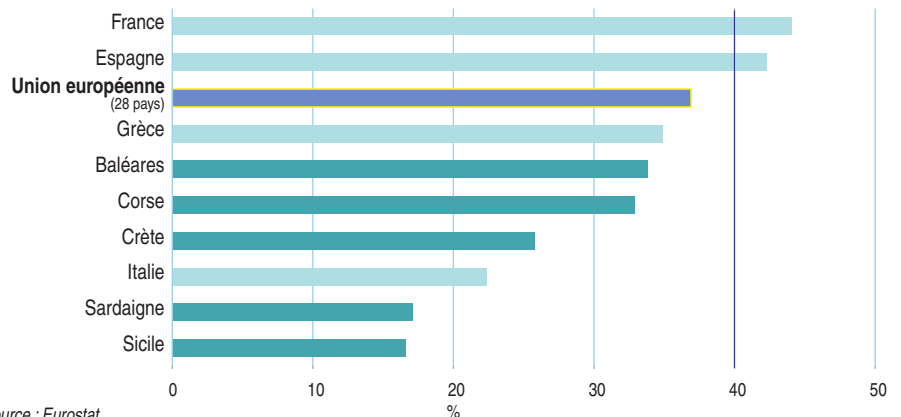
Aussi, en Crète, de nombreux jeunes viennent se former mais ils n'y restent pas. Les personnes en emploi y ont un niveau d'études plus faible qu'en moyenne européenne. Notamment, la part de celles

ayant un niveau d'enseignement supérieur est de 9 points inférieur au taux européen : 22 % contre 31 % en 2012.

Le niveau d'études des personnes en emploi est faible dans toutes les îles. Les actifs ayant un niveau d'enseignement supérieur sont proportionnellement moins nombreux qu'au niveau européen. Parallèlement, la part des actifs dont le niveau d'études ne dépasse pas le premier cycle du secondaire est toujours supérieure au pays de rattachement et se situe largement au-delà de la moyenne européenne (20 %). Elle atteint 40 % aux Baléares, et c'est la Corse qui a le taux le plus proche du niveau européen, quoique encore supérieur de 10 points. ■

**Toutes les îles loin de l'objectif : plus de 40 % de niveau d'études supérieures chez les 30-34 ans en 2020**

Part des personnes âgées de 30 à 34 ans ayant un niveau d'études supérieures en 2013



Source : Eurostat.

**Une offre de soin insulaire marquée par les spécificités des systèmes de santé nationaux**

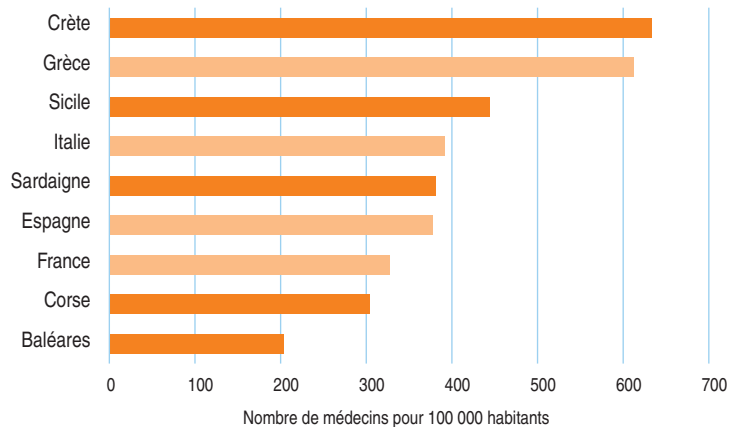
Face à la population vieillissante des îles, l'adéquation de l'offre de soin est un enjeu important de cohésion sociale. Les îles sont en situation contrastée. Globalement, elles ressemblent davantage à leur pays de rattachement dont elles reflètent les différences des politiques de santé publique.

La densité de médecins ou de dentistes est la plus élevée en Crète. Avec 634 médecins et 108 dentistes pour 100 000 habitants, la Crète présente un niveau d'équipement proche de celui de la Grèce. Elle est ainsi la mieux dotée des îles pour le médical. Toutefois, son niveau d'équipement en infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes est moins important que dans les autres îles.

A l'inverse, la densité de médecins ou de dentistes est la plus faible aux Baléares. Cette densité est 3 fois inférieure à celle de la Crète pour les médecins et 2 fois inférieure pour les dentistes. C'est l'île dont l'équipement en médecins est le plus éloigné de son pays de rattachement, avec une densité deux fois moins élevée.

La Corse est l'île qui présente l'offre la plus importante en kinés, infirmiers et surtout en lits d'hôpital, un peu au-dessus des moyennes françaises qui sont les plus élevées.

**Densité médicale**



Source : Eurostat.

**Définitions**

**Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

**Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. En général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

**Taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation ou la formation** : correspond à la proportion de personnes de 18 à 24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'étude ne dépasse pas l'enseignement secondaire

inférieur : niveau 1, 2 ou 3C de la classification (CITE). Cela correspond en France aux personnes non diplômées, titulaires d'un brevet des collèges ou ayant suivi une formation secondaire partielle sans obtention d'un diplôme.

**Densité médicale** : c'est le ratio qui rapporte les effectifs de médecins à la population d'un territoire donné. La densité médicale s'exprime en nombre de médecins (par exemple) pour 100 000 habitants.

**Médecins** : sont pris en compte les médecins en activité, privés et hospitaliers, inscrits à l'Ordre des médecins. Il s'agit de généralistes et de spécialistes.



# D'un tourisme de masse aux Baléares à une faible intensité touristique en Sicile

**E**tant donné leur isolement géographique, l'équipement en infrastructures portuaires et aéroportuaires des îles est important. Son utilisation diffère toutefois selon les îles. Le transport aérien est très développé aux Baléares et en Crète qui enregistrent la fréquentation touristique la plus élevée. Aux Baléares notamment, cette fréquentation peut être qualifiée de tourisme de masse. L'intensité touristique est liée à la capacité d'hébergement. Cette dernière est en majorité hôtelière, excepté en Corse où l'offre en campings domine. La durée de séjour par établissement est la plus élevée aux Baléares et en Crète. Elle est supérieure à la moyenne européenne dans toutes les îles sauf en Sicile.

Elisabeth Gallard, Insee

Du fait de leur isolement géographique, les îles sont généralement bien équipées en infrastructures portuaires et aéroportuaires. Ces deux modes de transport sont toutefois utilisés différemment selon les îles et leur utilisation est également influencée par le poids du tourisme. Toutes les îles sont fortement équipées en infrastructures de transport. On y compte dans chacune trois à quatre aéroports internationaux desservis par différentes compagnies aériennes dont parfois des low-cost, en particulier aux Baléares où elles sont très nombreuses. Seule, la Sicile ne dispose que de deux aéroports internationaux, un troisième est spécialisé pour les vols domestiques. Les ports de commerce sont encore plus nombreux, puisqu'ils sont entre quatre et sept selon les îles (sept en Corse).

## Transport aérien prédominant aux Baléares et en Crète

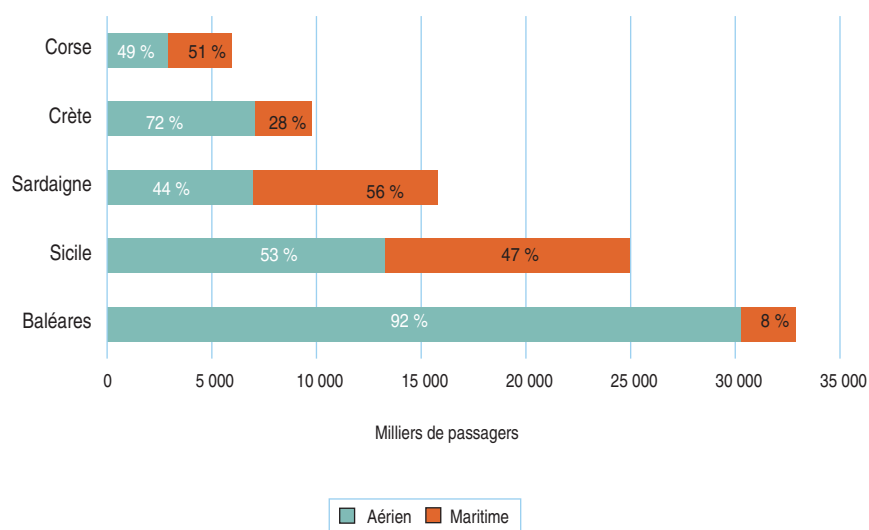
Avec plus de 30 millions de passagers en 2011, le trafic des Baléares est 6 fois plus élevé qu'en Corse qui enregistre le plus faible volume. La Corse est la seule île, avec la Crète, qui accueille moins de 10 millions de passagers. Les îles italiennes de Sicile et Sardaigne comptent respectivement 25 et 15 millions de voyageurs.

La structure du trafic diffère selon les îles. Aux Baléares et en Crète, le transport aérien est prédominant : aux Baléares, 92 % des passagers transitent par avion, en Crète ils sont 72 %, soit 7 millions.

Avec 13 millions de passagers aériens, la Sicile est la deuxième destination insulaire aérienne après les Baléares. Toutefois, les passagers maritimes sont presque aussi nombreux.

## Poids élevé du transport maritime en Sardaigne et en Corse

Répartition du nombre de passagers par type de transport en 2011



Source : Eurostat.

La Corse et la Sardaigne accueillent, quant à elles, une majorité de voyageurs qui transitent par bateau. En Sardaigne, 56 % du trafic passagers est maritime et en Corse, 51 %.

Le nombre de passagers est un indicateur de fréquentation touristique. Rapporté au nombre d'habitants, il permet de comparer l'intensité de cette fréquentation entre les territoires. L'île des Baléares enregistre la fréquentation touristique la plus élevée, avec 30 passagers par habitant. Suivent la Corse avec 19 passagers par habitant, et la Crète (16), loin devant la Sardaigne (10) et la

Sicile (5). Cela conforte le classement en termes de nuitées touristiques passées dans les établissements marchands.

## La fréquentation touristique très importante aux Baléares

Dans toutes les îles, la fréquentation touristique des hébergements marchands est supérieure à celle de leur pays de rattachement, sauf en Sicile. Aux Baléares, en Crète et en Corse, elle est aussi beaucoup plus importante qu'en moyenne européenne. Les îles Baléares sont, de loin, les plus

fréquentées par les touristes et cette fréquentation peut être qualifiée de tourisme de masse. En 2011, 64 millions de nuitées y ont été passées, soit 58 900 nuitées pour 1 000 habitants. Ce taux est 12 fois plus élevé qu'en moyenne européenne. En Crète et en Corse, il lui est 7 à 6 fois supérieur avec respectivement 34 700 et 28 000 nuitées pour 1 000 habitants.

En Sardaigne, la fréquentation touristique est bien plus faible tout en restant supérieure à la moyenne européenne : 7 000 nuitées pour 1 000 habitants contre 4 900 au niveau européen.

Avec 14 millions de nuitées en 2011, la Sicile enregistre le nombre de nuitées par habitant le plus faible des îles : 2 800 nuitées pour 1 000 habitants. Ce taux est 1,7 fois plus faible qu'au niveau européen.

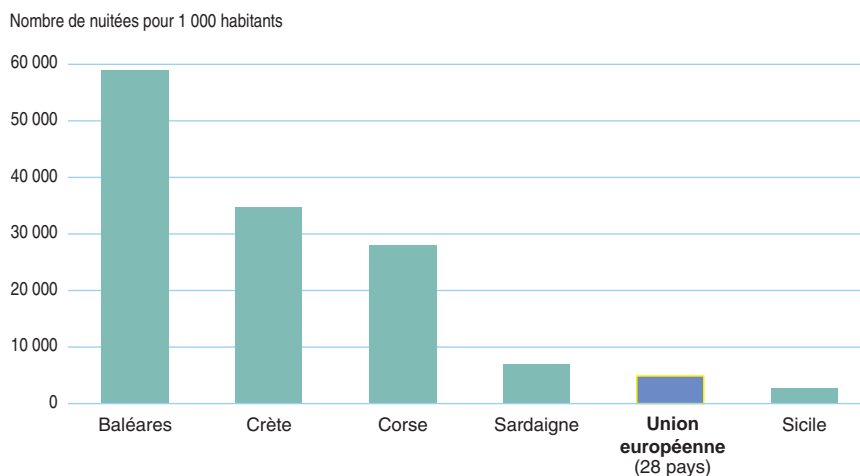
### Capacité d'accueil : campings en Corse et hôtels aux Baléares

L'accueil des touristes est permis par une capacité d'hébergement marchande adaptée. Du fait de leur forte fréquentation, trois îles se démarquent : les Baléares, la Corse et la Crète. Elles présentent une capacité d'accueil très supérieure à la moyenne européenne, mais également à celle de leur pays, lui-même touristique.

Les Baléares et la Corse sont les îles les mieux équipées, avec plus de 400 places-lits pour 1 000 habitants. Toutefois, la nature de l'hébergement diffère entre ces deux îles. Aux Baléares, les hôtels offrent 75 % de la capacité d'accueil globale contre 16 % seulement en Corse. En effet, contrairement à ceux des Baléares, les hôtels corses sont de petite taille, 60 places-lits par établissement, inférieure à la moyenne française comme européenne. En revanche, la Corse est la

### La fréquentation touristique des îles plus élevée qu'en moyenne européenne sauf en Sicile

Fréquentation des établissements d'hébergement touristique rapportée à la population résidente en 2011



Source : Eurostat.

plus riche en places-lits de camping qui représentent 60 % de la capacité d'accueil. Cela accompagne l'offre maritime liée à une clientèle de proximité, notamment française et italienne.

La Crète arrive au 3<sup>e</sup> rang de la capacité d'accueil, avec 340 places-lits pour 1 000 habitants. Comme aux Baléares, l'offre d'hébergement est aux trois quarts disponible dans les hôtels. La taille moyenne de ces établissements y est relativement élevée bien qu'inférieure de moitié à celle des Baléares (110 places-lits par établissement contre 245).

La Sardaigne dispose d'une capacité d'accueil supérieure à la moyenne européenne et à celle de l'Italie, même si celle-ci est très en deçà des îles précédentes, avec 130 places-lits pour 1 000 habitants. La

moitié de cet hébergement est hôtelier. L'île comprend aussi l'équipement en camping le plus important après la Corse : 30 % de la capacité d'accueil globale. Comme la Corse, la Sardaigne bénéficie d'une clientèle touristique de proximité voyageant en bateau et privilégiant moins systématiquement l'hébergement hôtelier. Les hôtels y sont de grande taille, 117 places-lits par établissement, soit plus qu'en Crète mais moins qu'aux Baléares.

Enfin, la Sicile enregistre le nombre de place-lits par habitant le plus faible des îles : 40 pour 1 000, soit un taux inférieur à la moyenne européenne et italienne (respectivement 60 et 80 pour 1 000). Et 64 % de cet hébergement est disponible en hôtels.

### Une durée de séjour par établissement élevée aux Baléares et en Crète

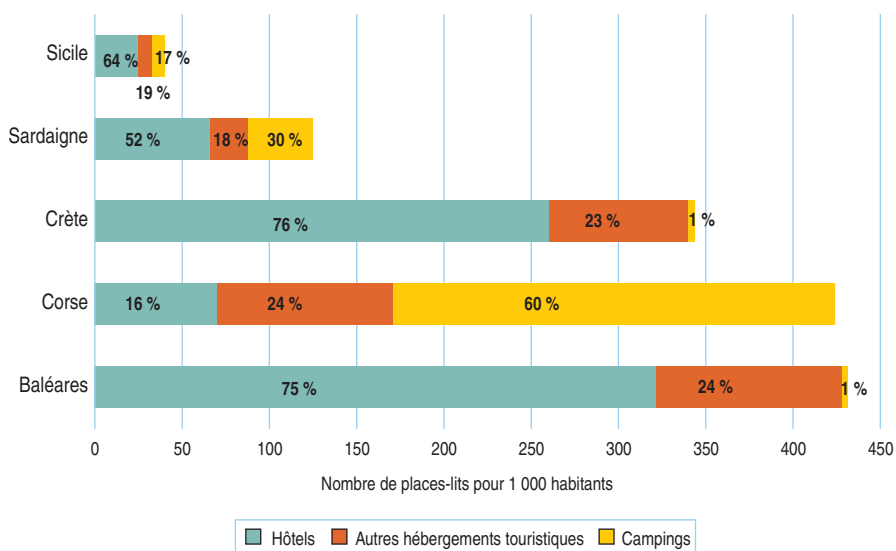
Dans toutes les îles, les touristes séjournent plus longtemps dans les établissements marchands qu'en moyenne européenne. Cette durée moyenne de séjour est également plus longue que dans leur pays de rattachement sauf en Sicile.

C'est aux Baléares et en Crète que les touristes restent le plus longtemps. Leur durée moyenne de séjour par établissement excède les 6 jours, soit deux fois plus qu'en moyenne européenne. Dans ces îles où l'offre hôtelière est prédominante, le tourisme est marqué par une commercialisation internationale de séjour à forfait (vol+hôtel) sur des durées calées sur une semaine.

En Sardaigne, la clientèle demeure en moyenne 5 jours par établissement, cette durée est plus élevée dans les campings et les résidences de tourisme (respectivement 6,5 et 6,4 jours). En Corse et en Sicile, les touristes restent deux fois moins longtemps dans un établissement qu'aux Baléares ou

### L'hébergement hôtelier prédomine sauf en Corse

Capacité d'accueil des hébergements marchands rapportée à la population résidente par type en 2011



Source : Eurostat.

## De grands hôtels aux Baléares et en Sardaigne, de grands campings en Sardaigne et Corse

Nombre de places-lits par établissement en 2011

	Hôtels et hébergements similaires	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	Hébergements touristiques et autres hébergements courte durée (résidences hôtelières)
Baléares	245	395	93
Corse	60	564	277
Sardaigne	117	673	12
Sicile	94	326	11
Crète	107	163	17
<b>Union européenne (28 pays)</b>	<b>63</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Espagne	95	616	33
France	73	358	278
Italie	66	514	10
Grèce	79	273	15

nd : données non disponibles

Source : Eurostat.

qu'en Crète (durée moyenne de séjour respectivement de 3,7 et 3,3 jours). En Sicile, cette tendance se confirme dans tous les types d'hébergement. En revanche, en Corse, les touristes demeurent le plus longtemps dans les résidences de tourisme (6,4 jours), alors que leur durée moyenne de séjour est faible dans les hôtels (2,3 nuits). La Corse est en effet peu concernée par les ventes de forfaits, hormis pour quelques résidences de vacances. Elle se caractérise surtout par un tourisme « découverte » se traduisant par la multiplication des hébergements. ■

### De nombreuses résidences secondaires en corse

Les résidences secondaires constituent une forme non marchande d'hébergement touristique qui vient s'ajouter à l'équipement marchand.

Or, l'équipement en résidences secondaires est très différent selon les îles. En Corse, la part des logements saisonniers ou secondaires dans les logements classiques est très élevée : 34 %. Cette part est la plus élevée de toutes les îles. Elle est également supérieure à la moyenne française (12 %). A l'inverse elle n'est que de 2 % en Crète et 19 % aux Baléares.

Le poids important de résidences secondaires en Corse explique notamment que cette île arrive au deuxième rang pour le nombre de passagers transportés par habitant alors qu'elle n'est qu'au troisième pour la fréquentation touristique de l'hébergement marchand.

## Définitions

**Touriste** : visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement pour un motif professionnel ou privé.

**Nuitées (ou fréquentation)** : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement d'hébergement. Deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

**Arrivées (ou séjours)** : nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans le même établissement d'hébergement.

**Durée moyenne de séjour par établissement** : nombre de nuitées divisées par le nombre d'arrivées (en jours) en moyenne par établissement.

# Des économies différenciées

Les îles pèsent assez peu dans l'économie de leur pays. La création de richesse par habitant y est surtout différente. Elle est la plus élevée aux Baléares. Bien que supérieure à celle de l'Espagne, cette richesse créée reste proche de la moyenne européenne, alors qu'elle se situe en deçà dans les autres îles. La Corse se caractérise par un fort rattrapage de cette richesse sur les dix dernières années, grâce à la hausse de l'emploi, en particulier féminin. Cependant, le niveau d'emploi reste faible dans toutes les îles comparé à la moyenne européenne, pour les hommes comme pour les femmes. De plus, le chômage y est plus important qu'au niveau européen sauf en Corse. Enfin, les entreprises insulaires sont de petite taille.

Elisabeth Gallard, Insee

Le poids des îles dans l'économie de leur pays est variable. En Corse, le produit intérieur brut (PIB) représente 0,4 % du PIB français. C'est la part la plus faible des îles. Cette part est la plus élevée en Sicile, mais elle n'est que de 5,3 %. Les écarts de PIB entre les îles sont importants : le PIB corse est 11 fois plus faible que celui de la Sicile.

## Richesse économique la plus importante aux Baléares...

Rapportée à la population résidente, la richesse économique créée dans chaque île présente de fortes différences au sein de l'Europe.

En 2011, l'île des Baléares est la seule où le PIB par habitant est proche de la moyenne européenne : 25 300 SPA (Standards de pouvoir d'achat) par habitant contre 25 100. Cette richesse créée est même supérieure à celle de l'Espagne (de 4,5 %). Le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration contribue le plus fortement à

## Seule la Corse enregistre une croissance de son économie depuis la crise de 2008

Produit intérieur brut	PIB par habitant		PIB par hab évolution	
	PIB 2011 MSPA	2011 SPA	2000-2010 %	2008-2011 %
Baléares	27 689	25 300	1,0	-3,1
Corse	7 196	22 800	2,9	2,5
Sardaigne	32 377	19 300	1,6	-0,8
Sicile	82 183	16 300	1,4	-1,4
Crète	11 065	17 300	1,6	-5,3
<b>Union européenne (28 pays)</b>	<b>12 711 918</b>	<b>25 100</b>	<b>2,5</b>	<b>0,1</b>
Espagne	1 115 678	24 200	2,7	-2,2
France	1 782 405	27 400	2,0	0,9
Italie	1 547 036	25 500	1,2	-0,6
Grèce	226 286	20 000	2,9	-4,7

Source : Eurostat.

cette richesse, il représente 36 % de la valeur ajoutée créée.

Dans les autres îles, la richesse par habitant est inférieure à la moyenne européenne, mais également à celle de leur pays de

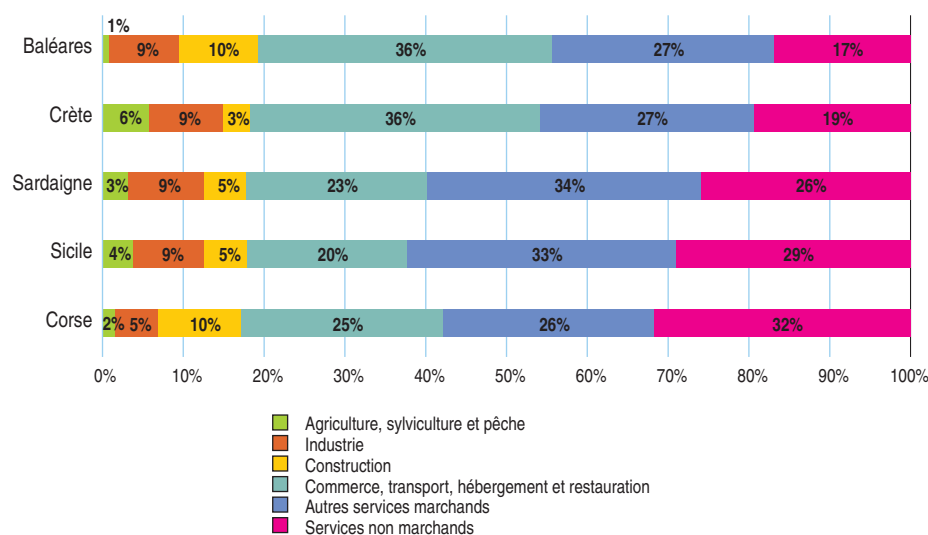
rattachement. Avec un PIB par habitant de 22 800 SPA, la Corse est l'île dont la richesse économique est la plus élevée après celle des Baléares. Elle est inférieure de 9 % à la moyenne européenne et de 17 % à celle de la France. Le tertiaire non marchand contribue le plus à cette richesse, avec 32 % de la valeur ajoutée créée. La contribution du secteur du commerce, transport, hébergement et restauration est également importante, mais pas autant qu'aux Baléares. Elle représente 25 % de la valeur ajoutée. La construction est aussi un secteur clé de l'économie corse. Son poids dans la valeur ajoutée est le plus élevé des îles : 10 %.

## ...très faible en Crète et dans les îles italiennes

En Crète, la richesse économique par habitant de 17 300 SPA est, comme aux Baléares, fortement liée aux activités du commerce, transport, hébergement et restauration (36 % de la valeur ajoutée). Le tertiaire non marchand contribue moins à cette richesse qu'en Corse. De plus, l'agriculture pèse davantage dans l'économie

## Le secteur non marchand important en Corse

Répartition de la valeur ajoutée brute aux prix de production par secteur en 2011



Source : Eurostat.

crétoise que dans les autres îles. A l'inverse de la Corse, le secteur de la construction est peu présent, il ne représente que 3 % de la valeur ajoutée, soit la part la plus faible des îles.

Comme la Crète, la Sicile et la Sardaigne enregistrent un PIB par habitant très en deçà de la moyenne européenne, plus faible respectivement de 35 % et de 23 %. Dans ces îles italiennes, ce sont les activités financières, immobilières et de services aux entreprises (26 %) et celles du tertiaire non marchand qui contribuent le plus à la richesse économique. Le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration pèse moins que dans les autres îles.

### Croissance du PIB par habitant la plus élevée en Corse

Entre 2000 et 2010, la Corse enregistre une croissance économique soutenue : le PIB par habitant augmente en moyenne de 2,9 % par an, soit un rythme plus élevé qu'au niveau européen, 2,5 %. Le rattrapage se poursuit en 2011 (+ 4,1 % en Corse contre + 2,9 % en Europe). En 2000, le PIB par habitant était de 16 400 SPA, soit 14 % inférieur à la moyenne européenne.

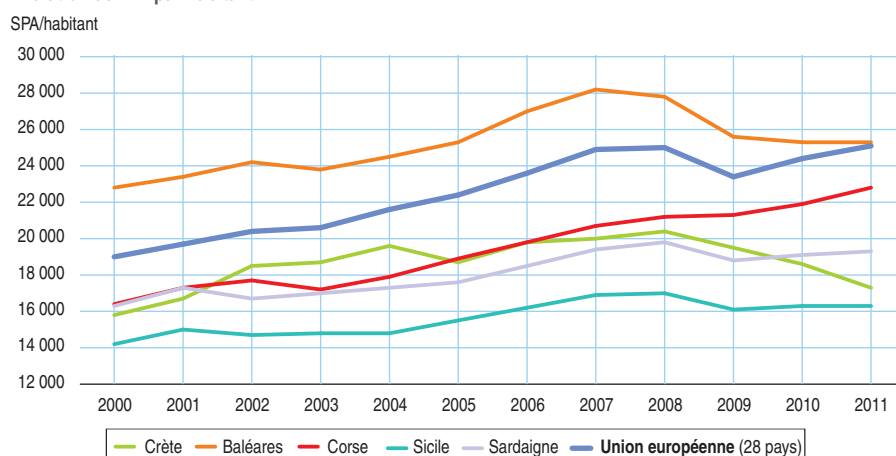
Cette forte évolution est à mettre en parallèle avec la croissance élevée de la population sur cette même période (+ 1,7 % en moyenne annuelle) et avec une forte hausse de la part de la population en emploi. Entre 2000 et 2011, le taux d'emploi des 15 à 64 ans a en effet progressé de 26 % contre 2 % en moyenne européenne. Cette augmentation concerne en particulier l'emploi féminin. En Corse, la croissance économique a également bénéficié du Programme exceptionnel d'investissement (PEI) qui lui permet depuis 2002, grâce à des investissements massifs, de rattraper son retard en matière d'infrastructures, d'équipements et de services collectifs.

A l'inverse de la Corse, les Baléares connaissent une croissance économique très faible sur la période, 1 % en moyenne annuelle, inférieure à la moyenne européenne et à celle de toutes les îles. Cette évolution s'explique par une baisse du taux d'emploi des 15-64 ans, partiellement compensée par une hausse de la productivité du travail (PIB par emploi). Les autres îles enregistrent une croissance intermédiaire, de l'ordre de 1,6 % en moyenne annuelle.

Avec la crise financière de 2008, les îles, comme leur pays, ont subi une baisse de leur activité économique. Seule la Corse échappe à ce recul, elle enregistre néanmoins un ralentissement de sa croissance en 2009. En 2011, la Crète est la seule île où le PIB par habitant continue à diminuer (- 7 % sur un an) alors que les autres îles retrouvent une stabilité. La Grèce connaît une récession depuis quelques années.

### Corse : augmentation du PIB par habitant depuis 2003

#### Evolution du PIB par habitant



Source : Eurostat.

### Un taux d'emploi faible, en particulier chez les femmes

En 2012, 214 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans ont un emploi dans l'Union européenne, soit 64 % des habitants. Chez les femmes européennes, ce taux est inférieur de 5,5 points. Dans toutes les îles, le taux d'emploi des 15-64 ans est inférieur à la moyenne européenne et l'emploi féminin y est aussi plus faible.

Toutefois, les îles présentent quelques différences entre elles. Les Baléares et la Corse, îles dont la richesse économique est la plus forte, bénéficient du niveau d'emploi le plus élevé. Le taux d'emploi des 15-64 ans est inférieur au taux européen de respectivement 3,5 et 4,1 points seulement. De plus, l'écart entre les hommes et les femmes est le plus réduit des îles. Aux Baléares, il est même inférieur à l'écart européen. Les îles Baléares enregistrent également un taux d'emploi supérieur au taux espagnol (+ 3,5 points), pour les

hommes comme pour les femmes.

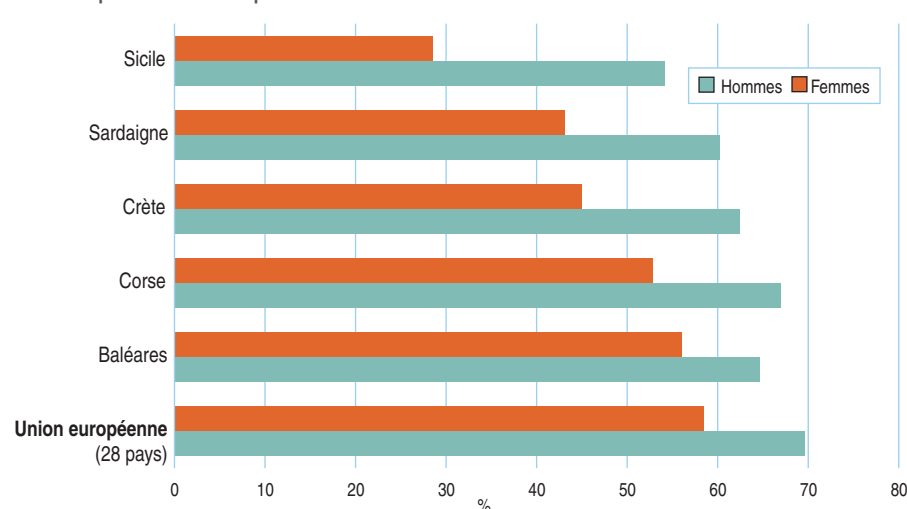
En Crète et en Sardaigne, le niveau d'emploi est en deçà de plus de 10 points de la moyenne européenne. La Crète présente, comme les Baléares, un taux d'emploi supérieur à celui de son pays, la Grèce (+ 4,7 points), pour les hommes comme pour les femmes.

Enfin, la Sicile en lien avec son PIB par habitant faible, enregistre le niveau d'emploi le moins élevé des îles : 41 % de la population âgée de 15 à 64 ans a un emploi, soit 23 points de moins qu'en moyenne européenne. C'est aussi en Sicile, que l'écart entre les hommes et les femmes est le plus important : seules 29 % des femmes de 15 à 64 ans sont en emploi contre 54 % des hommes.

Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes. En 2012, un tiers des femmes européennes sont à temps partiel. Ce taux est le plus élevé dans les îles italiennes mais reste proche de la moyenne européenne (33 % contre 32,5 %). En

### Taux d'emploi plus faible qu'en moyenne européenne

#### Taux d'emploi des 15-64 ans par sexe en 2012



Source : Eurostat.



revanche, en Crète, aux Baléares et en Corse le temps partiel féminin est moins fréquent qu'au niveau européen.

### Un taux de chômage élevé

En 2013, 10,8 % de la population active est au chômage au sein de l'Union européenne. A l'exception de la Corse, toutes les îles enregistrent un chômage supérieur à la moyenne européenne.

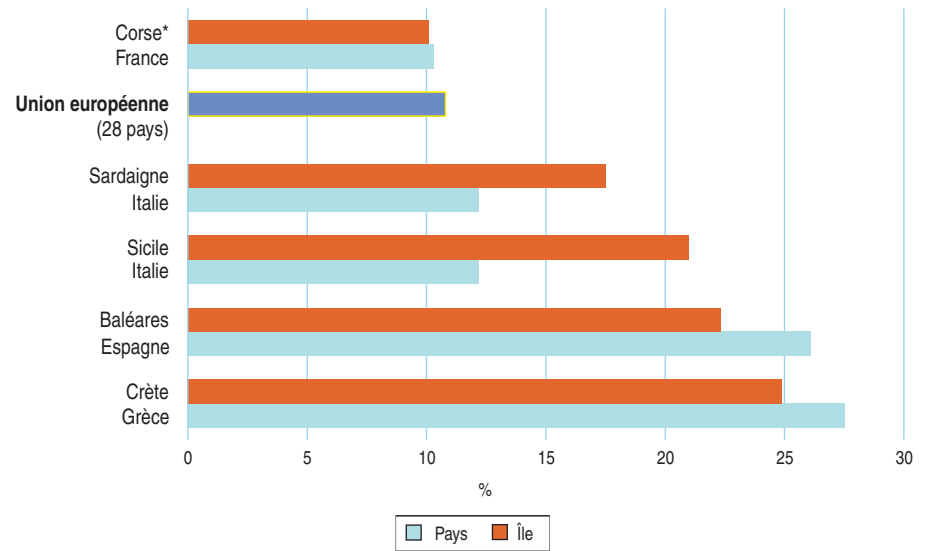
En Corse, le chômage est ainsi le plus faible des îles. Le taux de chômage y est légèrement inférieur au taux européen et est proche de la moyenne française.

Les îles italiennes présentent un chômage plus important que celui de leur pays de rattachement. Il est toutefois plus fort en Sicile qu'en Sardaigne : 3,5 points de plus.

C'est en Crète que le chômage est le plus élevé avec 24,9 % de la population active. La Crète enregistre néanmoins un chômage inférieur à celui de son pays de rattachement, c'est aussi le cas des Baléares.

### En Crète et aux Baléares, chômage moins élevé que dans leur pays

Taux de chômage des 15 ans et plus en 2013



\*donnée estimée

Source : Eurostat, Insee.

### Des entreprises de petite taille

En 2010, sur le champ des entreprises de l'industrie, construction et services hors activité de holding, les entreprises de toutes les îles sont de très petite taille. La majorité

d'entre elles n'ont pas de salariés, en particulier en Corse où 68 % des entreprises sont concernées. Dans les îles italiennes, elles sont 61 %. Aux Baléares, les

entreprises sans salariés sont bien moins nombreuses (56 %). Cette île concentre des structures légèrement plus grandes : 41 % emploient entre 1 à 9 salariés. ■

### La R&D plus développée en Crète

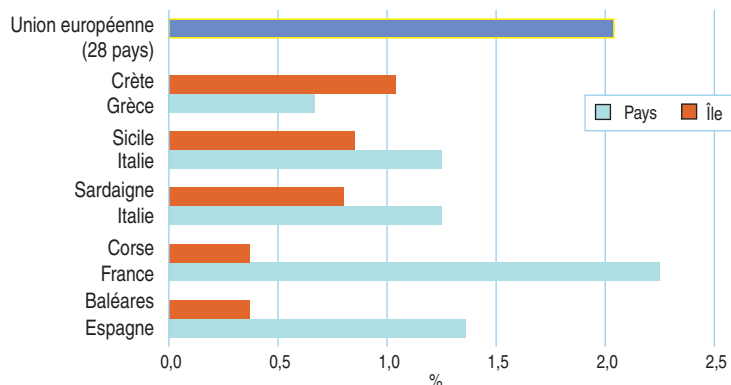
La recherche et le développement sont peu présents dans les îles. La part des dépenses de R&D dans le PIB y est toujours plus faible qu'en moyenne européenne qui est de 2,0 %.

Cette part est la plus élevée en Crète où les dépenses de R&D représentent 1,0 % du PIB en 2011. Ce taux est même supérieur à celui de la Grèce, alors que pour les autres îles, il demeure inférieur à leur pays de rattachement. Avec une part de R&D dans le PIB de 0,8 % les îles italiennes se positionnent derrière la Crète. La Corse et les Baléares sont bonnes dernières avec 0,4 %. Ce sont pourtant les îles qui dégagent la richesse économique par habitant la plus élevée.

Dans l'Union européenne, les dépenses de R&D sont principalement engagées par le secteur des entreprises : 62 % en 2011. Dans les îles, les dépenses des entreprises sont faibles. En effet, leur structure économique est constituée d'un très grand nombre de petites entreprises et les grandes, celles investissant le plus dans la R&D y sont plus rares. L'effort de recherche insulaire domine plutôt dans l'enseignement supérieur. En Crète, cet effort est partagé avec l'Etat : 49 % des dépenses de R&D proviennent de l'enseignement supérieur et 45 % de l'Etat. L'Etat est également très présent aux Baléares, mais à un niveau moins élevé avec 38 % des dépenses.

L'emploi du secteur R&D suit l'effort d'investissement. Ainsi, en 2011, la Crète compte 3 700 emplois équivalents temps plein (ETP) dans la R&D, soit 1,6 % de l'emploi total crétois. C'est plus qu'en moyenne européenne (1,2 %) et que dans toutes les îles. Avec quelques 350 ETP, la Corse est l'île où la part des emplois de R&D est la plus faible, 0,4 %. Ces emplois sont principalement des postes de chercheurs. Ces derniers sont particulièrement présents en Crète et aux Baléares où ils représentent respectivement 68 % et 72 % des emplois de R&D. Dans ces deux îles, ils sont ainsi plus fréquents qu'en moyenne européenne (62 %).

Part des dépenses de R&D dans le PIB en 2011



Source : Eurostat.

### Définitions

**Produit intérieur brut (PIB) :** indicateur de la production d'un pays ou d'une région. Il reflète la valeur totale de tous les biens et services produits, diminué de la valeur des biens et services utilisés dans la consommation intermédiaire pour leur production.

**PIB en SPA (standards de pouvoir d'achat) :** permet d'éliminer les différences de niveaux de prix entre les pays.

**PIB par habitant :** rapporte le PIB à la population. Il permet de comparer des économies et des régions présentant d'importantes différences en taille absolue.

**PIB par emploi :** rapporte le PIB au nombre d'emplois.

**Taux d'emploi :** rapport entre le nombre d'actifs occupés d'une classe d'âge donnée et la population totale de cette classe d'âge.

**Taux de chômage :** part des personnes au chômage dans la population active.

**Dépenses de recherche et développement :** correspondent aux dépenses en matière de recherche et de développement (R&D) effectuées par les administrations et les entreprises sur le territoire national. Rapportées au PIB, on obtient la part de R&D dite « consacrée » au PIB.



# La géographie dessine les paysages agricoles des îles

**B**ien qu'appartenant à des pays de tradition agricole, les îles présentent, à l'image de leur pays, une économie de moins en moins tournée vers l'agriculture. Les paysages insulaires restent toutefois marqués par le secteur. La surface toujours en herbe, composée de prairies et de pâturages, y est souvent dominante, du fait d'un caractère montagnoux, en particulier en Corse. En Crète, ces prairies et pâturages se partagent la surface agricole avec les oliveraies et, en Sardaigne, avec les terres labourables. Elles sont moins importantes en Sicile et aux Baléares, les surfaces cultivées y étant bien plus développées. Dans toutes les exploitations des îles, excepté aux Baléares, plus de la moitié des effectifs agricoles sont les chefs d'exploitation eux même. L'arboriculture est l'activité dominante de la Crète et de la Sicile alors qu'aux Baléares et en Sardaigne, l'activité agricole est plus diversifiée. En Corse, la moitié des exploitations est spécialisée dans l'élevage, mais la viticulture y est la première activité économique agricole grâce à une production de vin de qualité.

Elisabeth Gallard, Insee

Les îles appartiennent à des pays de tradition agricole : France, Italie, Espagne et Grèce. Pourtant, comme dans leur pays, le poids de la valeur ajoutée dégagée par ce secteur est de plus en plus mesuré : il n'est que de 1,5 % en Corse et atteint 6 % en Crète. Les paysages et l'emploi insulaires restent toutefois marqués par l'agriculture. En Crète et dans les îles italiennes en particulier, la part de la surface agricole utilisée (SAU) et de l'emploi agricole est supérieur à celle de leur pays de rattachement. Aux Baléares en revanche, le secteur agricole pèse moins qu'en Espagne. En Corse, la part du territoire utilisé en surface agricole est moins importante qu'en France, alors que celle de l'emploi y est aussi développée.

## L'utilisation des sols contrainte par la géographie

L'agriculture est fortement marquée par les caractéristiques géographiques des îles. Dans les îles à relief montagnoux, la surface agricole utilisée est composée d'une part importante de surface toujours en herbe (STH), c'est à dire de prairies permanentes et pâturages, tournée le plus souvent vers l'élevage. La surface agricole utilisée restante se partage entre cultures permanentes et terres labourables.

Avec une altitude moyenne de 570 m et de nombreux sommets à plus de 2 000 mètres, la Corse est la plus élevée et la plus montagnouse des îles de méditerranée. Elle compte 154 650 hectares en prairies et pâturages, soit 86 % de la surface agricole utilisée. C'est la part de STH la plus élevée des îles, mais aussi des régions de France métropolitaine. En 2010, la Corse, recense 2 830 exploitations agricoles qui utilisent 179 940 hectares, soit une SAU moyenne de 64 hectares par exploitation. C'est la taille moyenne la plus élevée des îles : elle est 4

## Le secteur agricole fortement employeur en Crète

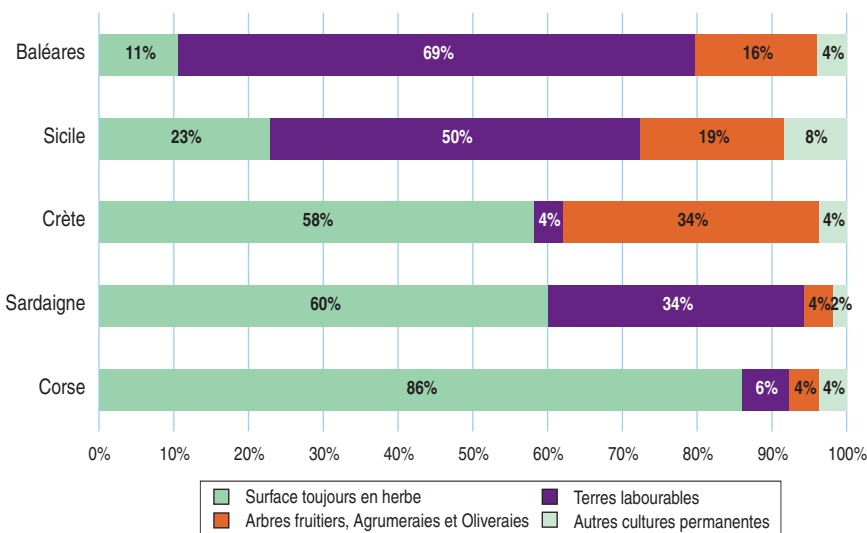
Poids du secteur Agriculture en 2010 (%)

	En valeur ajoutée %	En emploi %	En superficie occupée par la SAU %	SAU hectares
Baléares	0,9	1,0	36,5	182 320
Corse	1,5	3,4	20,7	179 940
Sardaigne	3,1	4,9	47,9	1 153 690
Sicile	3,7	7,4	54,0	1 387 520
Crète	6,0	20,7	53,6	446 490
<b>Union européenne (28 pays)</b>	<b>nd</b>	<b>5,2</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Espagne	2,6	4,2	46,9	23 752 690
France	1,8	2,9	44,0	27 837 290
Italie	1,9	3,8	42,7	12 856 050
Grèce	3,2	12,4	39,2	5 177 510

nd : donnée non disponible  
Source : Eurostat.

## Baléares : surface en terres labourables prédominante

Répartition de la Surface agricole utilisée selon le type de culture en 2010



Source : Eurostat.

fois supérieure à la moyenne européenne (14,4 hectares par exploitation), essentiellement grâce à la STH.

Avec un relief montagneux également important, la STH domine aussi le paysage agricole de la Sardaigne et de la Crète. Sa part dans la surface agricole utilisée y est plus faible qu'en Corse : 60 % en Sardaigne et 58 % en Crète. Mais, à l'inverse de la Corse, ces îles consacrent une partie importante de leurs sols à d'autres types de culture. En Crète, 168 500 hectares, soit 38 % de la SAU, sont destinés aux cultures permanentes. Il s'agit principalement d'oliveraies pour huiles d'olives. La SAU moyenne des exploitations y est beaucoup plus faible qu'en Corse : 5 hectares. On y trouve plus souvent des petites exploitations : 60 % ont moins de 2 hectares.

En Sardaigne, 393 640 hectares, soit 34 % de la SAU, sont en terres labourables, principalement en cultures de plantes fourragères.

### La surface toujours en herbe moins importante en Sicile et aux Baléares

En Sicile, contrairement aux autres îles montagneuses, la surface toujours en herbe est peu étendue, elle ne représente que 23 % de la surface agricole utilisée. En 10 ans, elle a été divisée par 10, soit la baisse la plus importante de toutes les îles. Avec 680 690 hectares, 49 % de la SAU est cultivée en terres labourables. Et 28 % en cultures permanentes (oliveraies et vignes). Comme en Crète, la SAU moyenne est faible : 6 hectares par exploitation. Les petites exploitations sont nombreuses : 53 % ont moins de 2 hectares.

Le relief des Baléares est plus plat que celui des autres îles : le point culminant est à 1 445 mètres et l'altitude moyenne à 120 mètres. Aussi, la surface agricole utilisée, est principalement constituée de terres labourables, 69 %. Il s'agit surtout de cultures de céréales et de plantes fourragères. La STH ne représente que 11 % de la SAU. Les exploitations y sont de petite taille, la majorité a moins de 5 hectares.

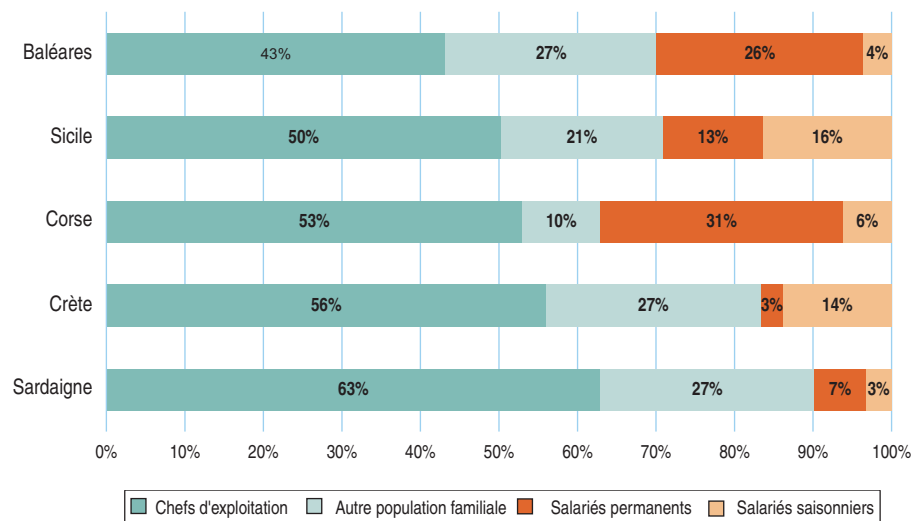
En dix ans, la SAU moyenne des exploitations a augmenté dans toutes les îles. Notamment en Corse, elle est passée de 44 hectares à 64 hectares. Cette forte hausse est liée à la disparition d'exploitations agricoles. Ce phénomène est général mais son intensité diffère selon les îles. Sur la période, le nombre total d'exploitations a diminué de plus de 20 % dans les îles italiennes, la Corse et les Baléares. Cette baisse a été moins forte en Crète (- 4 %).

### Les chefs d'exploitation représentent plus de la moitié des effectifs, sauf aux Baléares

Au cours des dix dernières années, le recul du nombre d'exploitations s'est traduit par

## Le travail saisonnier le plus important en Sicile et en Crète

Répartition du volume de travail (UTA) par catégorie d'actifs dans les exploitations agricoles en 2010



Source : Eurostat.

une baisse de la main-d'œuvre agricole. Les effectifs travaillant dans les exploitations ont le plus diminué en Sardaigne et en Corse (respectivement de 25 % et 22 %). Cette baisse concerne surtout les actifs familiaux, c'est à dire les chefs d'exploitation et leur famille : - 26 % en Sardaigne comme en Corse.

Dans toutes les exploitations agricoles des îles, excepté aux Baléares, les chefs d'exploitation représentent plus de la moitié des effectifs. En 2010, cette part est la plus élevée en Crète (60 %) et en Corse (53 %). Les membres de la famille complètent la main-d'œuvre familiale. Leur poids est le plus élevé dans les îles italiennes où ils représentent 44 % des effectifs des exploitations. Il est le plus faible en Corse avec 17 % des effectifs. La Corse se singularise par une part élevée de main-d'œuvre non familiale (30 %). Ce personnel est le plus souvent employé toute l'année. Aux Baléares, les chefs d'exploitation ne représentent que 38 % des effectifs. Les

membres de la famille sont bien plus nombreux avec 46 %. Comme en Corse, le recours à la main d'œuvre extérieure à la famille est plus fréquent que dans les autres îles.

En termes de volume de travail (unités de travail annuelles), les actifs familiaux fournissent logiquement la majeure partie du temps de travail annuel des exploitations, et ce dans toutes les îles ; elle varie de 63 % en Corse à 90 % en Sardaigne. La part du travail salarié est la plus importante en Corse, aux Baléares et en Sicile.

### Arboriculture : activité dominante en Crète et en Sicile

En nombre d'exploitations, l'arboriculture constitue la première activité agricole dans quatre îles sur cinq : Crète, Sicile, Baléares et Sardaigne.

En Crète, cette activité est presque exclusive, elle réunit 80 % des exploitations en 2010. Les quatre cinquièmes sont des

## En Crète, huit exploitations sur dix tournées vers l'arboriculture

Exploitations selon l'orientation technico-économique (Otex) en 2010

Otex	Baléares	Corse	Sardaigne	Sicile	Crète
Ensemble (milliers d'exploitations)	10,8	2,8	60,8	219,7	90,2
dont (en %) :					
Céréales et oléoprotéagineux	9,6	ε	2,9	9,2	ε
Cultures générales	7,7	4,6	11,5	9,2	0,7
Fleurs et horticulture diverse	2,1	2,8	2,3	3,4	4,1
Viticulture	1,2	8,1	17,8	13,4	1,7
Fruits et autres cultures permanentes	29,1	20,8	27,0	50,9	79,6
Bovins lait	1,9	-	0,9	0,5	ε
Bovins viande	0,9	24,0	5,3	2,0	ε
Ovins et caprins et autres herbivores	12,1	24,0	21,8	2,6	4,7

- : résultat nul

ε : résultat très faible

Source : Eurostat.

exploitations d'oliviers et assurent la production d'huile. En termes de potentiel économique, l'arboriculture reste au premier rang des activités agricoles. Avec un poids deux fois plus faible, la culture des fleurs occupe le deuxième rang des activités économiques et l'élevage d'ovins et de caprins le troisième. En 2011, la Crète compte 1,9 million d'ovins, soit 20 % des ovins de la Grèce.

En Sicile, l'arboriculture réunit 5 000 exploitations d'oliviers, soit 51 % des exploitations arboricoles. Mais, à l'inverse de la Crète, la Sicile compte une deuxième activité importante : la viticulture. En termes économiques, ces deux activités se retrouvent au même rang. Et la culture des fleurs arrive au troisième rang. Les exploitations horticoles sont deux fois plus nombreuses qu'en Crète (7 600 exploitations contre 3 700).

### Aux Baléares et en Sardaigne, une activité agricole plus diversifiée

Aux Baléares et en Sardaigne, l'activité agricole est plus diversifiée. Certes, l'arboriculture domine le paysage agricole puisqu'en nombre d'exploitations, elle constitue l'activité principale de ces îles : 29 % des exploitations aux Baléares et 27 % en Sardaigne. Aux Baléares il s'agit avant tout d'exploitations fruitières et agrumicoles spécialisées, et en Sardaigne, d'exploitations d'oliviers. Toutefois, en termes de potentiel économique, l'activité arboricole est très faible dans ces deux îles.

En Sardaigne, c'est l'élevage d'ovins et de caprins qui constitue la première source de revenu agricole de l'île (50 % de la production en euros). En 2011, cette île compte le plus grand nombre d'ovins, 3,4 millions, soit 43 % des ovins de l'Italie.

Aux Baléares, l'élevage de bovins pour le lait est la première activité économique agricole, suivie de celle des cultures générales. L'élevage d'ovins et de caprins n'arrive qu'en 3<sup>e</sup> position.

### En Corse, une exploitation sur deux tournée vers l'élevage

En Corse, contrairement aux quatre autres îles, c'est l'élevage qui concentre le plus grand nombre d'exploitations. En effet, La moitié des exploitations font de l'élevage d'ovins et de caprins ou de bovins essentiellement pour la viande : 24 % des exploitations détiennent au moins un ovin ou caprin, et 24 % un bovin. La Corse compte ainsi 680 exploitations d'élevage de bovins. En moyenne française, 12 % des exploitations sont tournées vers l'élevage de bovins, soit deux fois moins qu'en Corse. La production bovine corse est composée essentiellement de veaux (les « vitelli »), élevés plutôt en plaine, abattus avant 8 mois et de jeunes bovins (les « manzi ») élevés

### L'élevage d'ovins et de caprins : 1<sup>ère</sup> activité économique de Sardaigne

Orientation technico-économique en production standard (PBS) en 2010

Otex	Baléares	Corse	Sardaigne	Sicile	Crète
Ensemble (milliers d'euros)	242,9	179,6	2 118,9	4 334,7	670,7
dont (en %) :					
Céréales et oléoprotéagineux	2,1	0,2	0,8	2,9	ε
Cultures générales	16,2	2,0	12,6	9,7	2,4
Fleurs et horticulture diverse	8,4	5,1	4,8	16,5	25,0
Viticulture	0,5	37,8	7,5	22,3	1,9
Fruits et autres cultures permanentes	6,9	21,0	1,8	22,6	41,2
Bovins lait	17,1	-	3,6	2,0	0,0
Bovins viande	3,1	10,8	6,3	5,5	0,1
Ovins et caprins et autres herbivores	15,0	15,6	50,2	7,1	12,9

- : résultat nul

ε : résultat très faible

Source : Eurostat.

plutôt en montagne, de façon extensive, abattus plus tardivement, vers 10-15 mois quand ils ont atteint une conformation satisfaisante.

En Corse, l'arboriculture ne constitue que la 3<sup>e</sup> activité agricole avec 21 % des exploitations. La moitié d'entre elles sont des exploitations fruitières et agrumicoles et un grand nombre sont des exploitations d'oliviers. Sur le plan économique, l'arboriculture se place au deuxième rang des activités agricoles corses.

### Le vin : 1<sup>ère</sup> activité économique agricole de la Corse

La viticulture est la première activité économique de la Corse (38 % de la production en euros) alors qu'elle ne compte que 8 % d'exploitations spécialisées en viticulture. En effet, plus des trois quarts d'entre elles sont spécialisées dans le vin typé et de qualité (AOC/AOP et IGP).

La viticulture est également importante dans

les îles italiennes. En Sicile, elle est la deuxième activité agricole en termes de potentiel économique. En Sardaigne, elle occupe le 3<sup>e</sup> rang. Contrairement à la Corse, la plupart des exploitations viticoles des îles italiennes produisent du vin sans indication géographique : 85 % en Sicile et 79 % en Sardaigne.

Si la viticulture est la première activité agricole en Corse, celle-ci ne représente que 5 % de la SAU. C'est peu comparé à la Sicile où la superficie viticole regroupe 11 % de la surface agricole utile. Ces dix dernières années, cette superficie a diminué de 9 % en Corse. Cette baisse avait été entamée depuis plus de trente ans. Dès 1976, des campagnes d'arrachage ont réduit le vignoble et 90 % du vignoble restant a été restructuré avec des cépages améliorateurs et des variétés locales permettant l'élaboration de vins typés et de qualité. En revanche, depuis dix ans, les superficies viticoles progressent dans les îles italiennes et les Baléares. ■

### Le fermage très présent en Corse comme en moyenne française

Il existe trois types de relation, ou mode de faire-valoir, entre une terre agricole et son exploitant : le faire-valoir direct quand le propriétaire exploite lui-même ses terres ; le fermage quand l'exploitant prend la terre en location en échange d'un loyer ; et le métayage lorsque le loyer correspond à un pourcentage de la production.

Avec plus de 117 milles hectares, les terres en fermages représentent 65 % de la superficie agricole utilisée (SAU) totale corse. Ce mode de faire-valoir réunit près de la moitié des exploitations (46 %). La Corse est ainsi la seule île où ce mode de faire-valoir est encore très présent, comme dans les autres régions de France. En moyenne, les terres en fermages représentent 75 % de la superficie agricole utilisée française. Dans les autres îles, c'est le faire-valoir direct qui domine. Le métayage est accessoire dans les îles, sauf aux Baléares où il représente 18 % de la SAU et 11 % des exploitations.

## Définitions

**Surface agricole utilisée (SAU) des exploitations** : notion normalisée dans la statistique agricole européenne qui comprend l'ensemble des terres dédiées à l'activité agricole. Sont donc exclus les sols des bâtiments et cours, les landes non productives et les friches, les peupleraies en plein, les taillis, bois et forêts ainsi que les territoires non agricoles. La SAU comprend les grandes cultures, les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les fleurs, les cultures permanentes (vignes, vergers...), les jachères, les jardins et vergers familiaux.

**Surfaces toujours en herbe des exploitations** : surfaces ensemencées destinées à la production de plantes fourragères vivaces permettant l'entretien des animaux, telles les landes et parcours.

**Terres labourables / terres arables** : Les terres labourables comprennent les superficies en céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves industrielles, plantes textiles, médicinales et à parfum, pommes de terre, légumes frais et secs de plein champ, cultures fourragères, ainsi que les jachères. Par convention, dans les enquêtes du SSP, les terres arables comprennent aussi les terres en cultures maraîchères et florales et les jardins familiaux des exploitants.

**Chef d'exploitation** : personne qui assure la gestion quotidienne de l'exploitation. Chaque exploitation a un seul chef ; les coexploitants ne sont pas comptés parmi les chefs d'exploitation.

**UTA** : unité de travail annuel, équivaut à la quantité de travail agricole fournie par un actif occupé à plein temps pendant une année.

**Exploitation agricole** : unité économique à gestion unique qui se définit par des produits agricoles et une certaine dimension. Elle doit avoir au moins 1 hectare de SAU, ou au moins 20 ares de cultures spécialisées, ou une activité suffisante de production, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume.

**Otex** : l'orientation technico-économique d'une exploitation est déterminée selon l'importance économique relative de chacune de ses productions.

**Production brute standard (PBS)** : décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de cultures et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux. Pour faciliter l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole dans une orientation technico-économique (Otex) selon sa production principale.

**AOC/AOP** : l'Appellation d'origine Contrôlée (AOC) est une certification officielle française attribuée à un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique. L'appellation d'origine protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC.

**IGP** : Indication géographique protégée.

## Sources

**Eurostat** : les données agricoles françaises transmises à Eurostat sont issues d'Agreste, Recensement agricole 2010, Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

**Publication** : « Agreste GraphAgri Régions 2014 ».



# Des appareils productifs proches mais des différences démographiques

Les îles présentent des caractéristiques économiques relativement similaires. Leur économie est fortement marquée par le tertiaire. A l'inverse, l'industrie y est peu présente. Le système productif composé d'un grand nombre de très petites entreprises est peu favorable à la recherche et au développement. Le taux d'emploi y est faible, comme le niveau d'études des personnes en emploi. La démographie des îles présente davantage de différences : la croissance de population est dynamique sauf en Sardaigne et Sicile. Et, à l'exception des Baléares, la population est vieillissante. En fait, si les îles sont proches entre elles, elles le sont tout autant des régions qui les entourent.

Magali Bonnefont, Elisabeth Gallard, Insee

Les îles présentent des similitudes fortes quant à leur économie. En particulier, celle-ci est fortement portée par le tertiaire. Le secteur commerce, transport, hébergement et restauration a un poids élevé dans les économies insulaires. En 2011, ce secteur est le plus important aux Baléares : il représente 36 % de la valeur ajoutée. Il est le plus faible mais non négligeable en Sicile : 20 % de la valeur ajoutée.

La fréquentation touristique est effectivement importante dans toutes les îles. La Sicile, toutefois, est la seule île à présenter une fréquentation rapportée au nombre d'habitants inférieure à celle de son pays de rattachement et à la moyenne européenne : 2 800 nuitées pour 1 000 habitants en Sicile contre 4 900 en moyenne européenne.

Le poids du tertiaire non marchand est également élevé. Celui-ci varie de 17 % aux Baléares à 32 % en Corse en 2011.

## Une richesse économique marquée par la faiblesse de l'industrie et l'importance des services

En revanche, le poids de l'industrie dans la valeur ajoutée est faible dans toutes les îles : il est le plus faible en Corse, 5 %, et le plus élevé en Sardaigne, 9 %. Le secteur agricole est également peu présent dans les économies insulaires. Il représente 0,9 % de la valeur ajoutée aux Baléares et 1,5 % en Corse. Il est le plus important en Crète avec 5,7 % en 2011.

La répartition de l'emploi au sein des différents secteurs d'activité présente les mêmes caractéristiques que celle de la valeur ajoutée. Ainsi, le secteur des services est le plus employeur pour toutes les îles, comme pour leur nation d'ailleurs. La part de l'emploi dans les services est supérieure à la moyenne européenne.

## Un tissu de petites entreprises peu favorable à la R&D

Le système productif des cinq îles est composé d'un très grand nombre de petites

entreprises. En 2010, sur le champ des entreprises de l'industrie, construction et services hors activité de holding, la majorité des entreprises n'a pas de salariés, en particulier en Corse où 68 % des entreprises sont sans salariés. Aux Baléares, les entreprises non-employeuses sont bien moins nombreuses, 56 %. Cette île concentre des structures légèrement plus grandes : 41 % des entreprises emploient entre 1 à 9 salariés. Ainsi, le système productif insulaire est peu favorable à la recherche et au développement, ce secteur étant surtout développé dans les grandes entreprises.

La part des dépenses de R&D dans le PIB est en conséquence très faible pour toutes les îles. L'objectif de Lisbonne, d'atteindre 3 % des dépenses de R&D dans le PIB à l'horizon 2020, est donc très loin d'être atteint, pour les îles comme pour leur nation. En 2011, cette part est la plus élevée en Crète avec 1 % seulement tandis qu'elle est inférieure à 1 % dans les autres îles. Elle est de 2 % au sein de l'Union européenne.

## Un faible taux d'emploi, en particulier chez les femmes

Au-delà de l'orientation sectorielle et de la taille des entreprises, l'emploi insulaire présente des caractéristiques similaires quant à son niveau mais également sur la qualification des personnes en emploi.

En 2012, 64 % des personnes âgées de 15 à 64 ans ont un emploi dans l'UE. Les îles se caractérisent par un taux d'emploi inférieur à la moyenne européenne, pour les hommes comme pour les femmes. Comme au niveau européen, l'emploi des femmes est toujours inférieur à celui des hommes.

Les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, fixés au début des années 2000, prévoyaient d'atteindre un taux d'emploi global de 70 % et un taux d'emploi féminin de 60 % en 2010. Aucun de ces deux objectifs n'a été atteint, ni pour les îles, ni même pour leur pays de rattachement. On s'en éloigne même de plus en plus depuis 2008.

## Un niveau de formation peu élevé des personnes en emploi

Pour toutes les îles, le niveau d'étude des personnes en emploi est plus faible qu'en moyenne européenne et que dans leur pays. En Europe, 20 % des personnes en emploi ont un niveau d'enseignement maximum de premier cycle du secondaire. Cette part est bien plus élevée dans les îles, notamment aux Baléares, avec 41 % des actifs en emploi ayant ce faible niveau d'éducation, et en Sardaigne, avec 44 % des actifs concernés ; c'est deux fois plus qu'en moyenne européenne.

A l'inverse, la part des personnes en emploi ayant un niveau d'enseignement supérieur est plus faible qu'en moyenne européenne, et ce dans toutes les îles : en particulier dans les îles italiennes (13 points de moins) et en Crète (9 points de moins). Les écarts avec la moyenne sont les plus faibles pour la Corse et les Baléares.

## Les îles italiennes moins attractives et population moins âgée aux Baléares

Sur le plan démographique, les îles présentent des similitudes mais aussi des différences.

L'évolution de leur population est plutôt dynamique sauf en Sicile et Sardaigne. Sur les dix dernières années, les Baléares et la Corse enregistrent une croissance démographique très supérieure à la moyenne européenne, grâce à l'apport migratoire. En Crète, la population augmente aussi, mais cette hausse résulte autant de l'apport migratoire que du solde naturel. A l'opposé, les îles italiennes ont une population qui reste stable sur la même période.

De plus, les îles abritent une population plutôt âgée, à l'exception des Baléares. Dans les îles italiennes, en Corse et en Crète, la part des seniors ou personnes âgées de 65 ans et plus est supérieure ou proche de la moyenne européenne (18 %). Les Baléares comptent, quant à elles, 14 % seulement de

seniors, soit 3,6 points de moins qu'en moyenne européenne. Ce taux est faible comparé à celui des autres îles.

### Des caractéristiques communes avec leur espace économique et géographique

Les caractéristiques économiques des îles les rapprochent. Mais, lorsque l'on classe les régions européennes sur une sélection d'agrégats économiques et démographiques

(PIB par habitant, taux d'emploi, part de l'industrie, part des 65 ans et plus), on constate que les îles sont tout aussi proches de régions qui les entourent qu'entre elles.

En particulier, les Baléares sont plus proches des régions méditerranéennes de l'Espagne que des autres îles dont elles se distinguent, notamment sur le plan démographique (moins de personnes âgées) et de la richesse (PIB par habitant supérieur).

La Corse, les îles italiennes et la Crète

partagent leurs caractéristiques avec les régions du bassin Est de la méditerranée : celles du Centre et du Sud de l'Italie, de la Grèce ou de la Croatie, mais aussi d'une partie de l'Espagne et du Portugal. Ce sont des régions d'Europe qui sont peu actives, peu industrielles, peu riches et très vieillissantes. ■

## Définitions

**Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

**Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. En général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

**Nuitées (ou fréquentation)** : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement d'hébergement. Deux

personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

**Dépenses de recherche et développement** : correspond aux dépenses en matière de recherche et de développement (R&D) effectuées par les administrations et les entreprises sur le territoire national. Rapportées au PIB, on obtient la part de R&D dite « consacrée » au PIB.

**Taux d'emploi** : rapport entre le nombre d'actifs occupés d'une classe d'âge

donnée et la population totale de cette classe d'âge.

**Produit intérieur brut (PIB)** : indicateur de la production d'un pays ou d'une région. Il reflète la valeur totale de tous les biens et services produits, diminué de la valeur des biens et services utilisés dans la consommation intermédiaire pour leur production.

**PIB par habitant** : rapporte le PIB à la population. Il permet de comparer des économies et des régions présentant d'importantes différences en taille absolue.



## Un profil « démo-économique » des régions européennes

Une analyse des régions européennes réalisée à partir de quatre indicateurs a permis de mettre en évidence une typologie de ces régions en six classes. Chaque profil regroupe des régions proches quant au poids des personnes de plus de 65 ans, du PIB par habitant, du taux d'emploi et de la part des emplois dans l'industrie. Sur les cinq îles de l'étude, quatre d'entre elles relèvent de la même classe : Corse, Sardaigne, Sicile et Crète. Les îles Baléares appartiennent à une autre classe qui diffère de la précédente sur l'âge seulement. Ainsi, cette typologie met en évidence les caractéristiques communes de ces îles.

### Classe 1 : régions industrielles, actives, très riches mais vieillissantes

Cette classe comprend 51 régions. Elle est représentative des régions qui ont des indicateurs supérieurs à la moyenne européenne : poids de l'industrie élevé, avec un taux d'emploi et un PIB par habitant fort, mais une population vieillissante. Le poids des services y est plus faible qu'en moyenne.

On y trouve principalement les régions allemandes et du Nord de l'Italie, mais aussi des régions danoises, autrichiennes, belges ou finlandaises ainsi que quatre régions du Nord est de l'Espagne.

### Classe 2 : régions actives, vieillissantes, moyennement industrielles et riches

Cette classe concentre le plus grand nombre de régions (59). Elle se caractérise par une population âgée et un taux d'emploi élevé comme la classe précédente, mais avec une part de l'emploi industriel plus faible et un PIB par habitant proche de la moyenne des régions. Le poids des services est également supérieur à la moyenne.

Elle est constituée en majorité des régions anglaises et de la moitié des régions françaises (Ouest et le centre), mais aussi de régions hollandaises, du Nord de l'Allemagne ou du Sud du Portugal.

### Classe 3 : régions peu actives, peu industrielles, peu riches, très vieillissantes

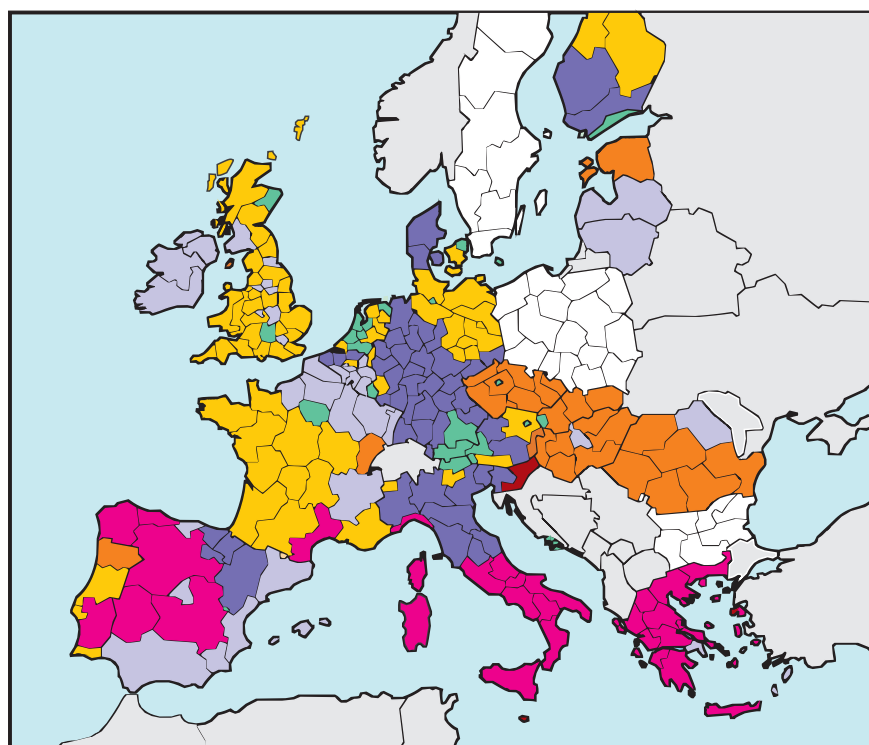
Cette classe est composée de 31 régions. Ces régions sont plus âgées que la moyenne, elles se caractérisent surtout par leur faible taux d'emploi s'accompagnant d'un faible niveau d'industrialisation et de PIB par habitant.

Elle est composée de quatre de nos cinq îles : Corse, Sardaigne, Sicile et Crète, de l'essentiel des régions grecques, du centre de l'Espagne, de la Croatie et de l'Italie du Sud (Rome comprise) ainsi que de la Ligurie.

### Classe 4 : régions moins âgées et moins actives, moyennement riches, avec un degré industriel variable

Cette classe médiane regroupe 44 régions. Elle se différencie surtout des précédentes du fait d'une part de population âgée plus faible et d'une population moins active que les classes 1 et 2. La part de l'industrie y est très variable (de plus élevée que la moyenne notamment dans les régions de France concernées à parmi les plus faibles dans les îles) et peu différente de celle des groupes 2, 3 ou 6. De même, son PIB par habitant n'est pas significativement différent de la moyenne de ceux des trois premiers groupes. Et le poids des services est supérieur à la moyenne.

S'y retrouvent surtout des régions de Grande Bretagne et d'Irlande, de Belgique, du Nord-Est de France, des régions du pourtour méditerranéen de l'Espagne ainsi qu'un certain nombre d'îles : Chypre, Malte, les Açores, Madère, les Canaries et les îles Baléares. On y trouve également 7 capitales, plutôt au Sud ou à la périphérie de l'Europe : Athènes, Madrid, Budapest, Dublin, Bucarest, la Lettonie et la Lituanie.



- Classe 1 : régions industrielles, actives, très riches mais vieillissantes
- Classe 2 : régions actives, vieillissantes, moyennement industrielles et riches
- Classe 3 : régions peu actives, peu industrielles, peu riches, très vieillissantes
- Classe 4 : régions moins âgées et moins actives, moyennement riches, avec un degré industriel variable
- Classe 5 : régions industrielles, moins âgées, moins actives et surtout très peu riches
- Classe 6 : régions les plus dynamiques en termes de jeunesse, richesse et activité
- Données non disponibles

Source : Eurostat.

### Classe 5 : régions industrielles, moins âgées, moins actives et surtout très peu riches

Cette classe comprend 25 régions. Ce sont les régions où le poids de l'industrie dans l'emploi est le plus important et le PIB par habitant le plus faible. Elles se démarquent également par une population moins âgée et moins active que la moyenne et peu de services.

Cette classe est constituée essentiellement de régions situées à l'Est de l'Europe, notamment les régions tchèques, slovaques, hongroises et roumaines à l'exception de leur capitale.

### Classe 6 : régions les plus dynamiques en termes de jeunesse, richesse et activité

Cette classe est la plus petite, avec 21 régions. Elles se caractérisent par un PIB par habitant et un taux d'emploi

très élevé mais avec des parts de personnes âgées et une industrialisation plutôt faible. Le poids des services y est le plus élevé.

Cette classe comprend 10 grandes capitales (sur 24 pays), notamment celles du centre et du Nord de l'Europe : Londres, Paris, Amsterdam, Bruxelles, Vienne, Prague, Luxembourg et Copenhague, Helsinki ainsi que Bratislava, auxquelles s'ajoutent une dizaine de régions éparpillées telles que le Tyrol, la région de Hambourg ou d'Utrecht, de Bologne, d'Oxford.

## Méthodologie

La typologie des régions européennes est issue d'une classification ascendante hiérarchique (CAH) sur les 6 premiers axes (64 % de l'inertie). Les variables actives de l'analyse sont : la part des plus de 65 ans dans la population de plus de 15 ans, le PIB par habitant, le taux d'emploi et la part des emplois dans l'industrie. Elles ont été complétées par des variables illustratives comme la part des emplois dans les services pour mieux identifier les groupes homogènes.

# Insee Dossier

## Corse

### Cinq îles en méditerranée Baléares, Corse, Sardaigne, Sicile et Crète

Au sein de la méditerranée, quatre îles ont des caractéristiques qui les rendent comparables à la Corse : les Baléares, la Sardaigne, la Sicile et la Crète. Du fait de leurs difficultés liées à l'insularité, ces cinq îles bénéficient de la politique de cohésion de l'Union européenne visant à réduire les écarts de développement entre les régions, grâce à la mise en œuvre d'actions prioritaires. En matière de démographie, les Baléares, la Corse et la Crète enregistrent une croissance de la population sur ces dix dernières années alors que les îles italiennes connaissent une stabilité. Le vieillissement démographique est important, sauf aux Baléares. Par ailleurs, l'intensité touristique est variable, passant du tourisme de masse aux Baléares à une faible intensité en Sicile. La Corse se distingue par un transport maritime développé et un accueil en campings prédominant. Du point de vue économique, la création de richesse par habitant est la plus élevée aux Baléares et très faible en Crète et dans les îles italiennes. Mais c'est en Corse que le rattrapage de richesse sur ces dix dernières années est le plus élevé. Enfin, les paysages insulaires demeurent marqués par le secteur agricole. L'agriculture est assez diversifiée aux Baléares et en Sardaigne, l'arboriculture domine en Crète et en Sicile et l'élevage est important en Corse, même si c'est la viticulture qui y est la 1<sup>ère</sup> activité économique agricole. Les cinq îles présentent néanmoins des caractéristiques relativement similaires : Une économie fortement tertiaisée et peu industrialisée, un emploi faible, un niveau d'études peu élevé chez les personnes en emploi et un système productif composé surtout de petites entreprises, peu favorable à la recherche et développement.

Dossier n° 3  
Octobre 2015

**Insee Corse**  
Résidence du Cardo,  
rue des Magnolias  
CS 70 907  
20700 Ajaccio cedex 9

**Directeur de la publication :**  
Alain Tempier

**Rédactrice en chef :**  
Angela Tirroloni

ISSN : 2429-8743

© Insee 2015

